

L'ACTION NATIONALE

L'ACTION NATIONALE *Autonomie ou "collaboration".....* 401

Gérard DION et
Joseph PELCHAT *Repenser le nationalisme...* 403

~~~~~ André LAURENDEAU ~~~~~

## POUR UN HUMANISME OUVRIER

Conclusions très provisoires..... 413

F.-A. ANGERS *Catholicisme et centralisation.....* 425

Paul SAURIOL *Le problème de Palestine...* 437

Jean DESCHAMPS *Les lois provinciales sur le logement.....* 452

Pierre VIGEANT *La prochaine convention libérale.....* 458

Marc-André PERRON  
et Jean HÉROUX *Les livres et leurs auteurs...* 466

L'ACTION NATIONALE *Partie documentaire.....* 472

TABLE DES MATIÈRES *Premier semestre de l'année 1948.....* 475

# L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

---

● Directeur : Dominique BEAUDIN ●

---

L'Action Nationale, publiée par la **Ligue d'Action Nationale**, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois, sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la **Ligue** sont : MM. Anatole Vanier, président; Dominique Beaudin, secrétaire; Jean Drapeau, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R. P. J.-P. Archambault, S.J.; Mgr Olivier Maurault, P.S.S.; Arthur Laurendeau, André Laurendeau, François-Albert Angers, Gérard Filion, Abbé Albert Tessier, Léopold Richer, Albert Rioux, L.-Athanase Fréchette, Guy Frégault, Jacques Perrault, Rodolphe Laplante, Clovis-Emile Couture, Paul-Emile Alin, Jean Deschamps.

---

## DIRECTION ET ADMINISTRATION

3878, rue Saint-Hubert, Montréal (24), P. Q.

Téléphone : MARquette 2837

---

L'abonnement est de \$3.00 par année

Abonnement de soutien : \$5.00

## Avis aux abonnés

*Selon la coutume établie, L'ACTION NATIONALE ne publie que DIX numéros par année. Comme par les années passées, elle ne paraîtra donc pas pendant les mois de juillet et d'août. La publication reprendra avec les premiers jours de septembre.*

*L'ADMINISTRATION souhaite d'heureuses vacances aux annonceurs, aux collaborateurs et aux lecteurs de la revue. Elle remercie tous ceux qui ont contribué dans le passé à maintenir une oeuvre nationale jugée indispensable et qui lui gardent fidélité et dévouement.*

*L'administrateur,*

*Dominique BEAUDIN*

# LES AMIS DE LA REVUE

AUBÉ, Philippe

AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
HA 5877

CHAUSSÉ, Fernand

AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
HA 7235

DORAIS, Jean-Louis

AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques  
HA 1336

MASSE, Paul

AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
BE 1971

VANIER, Anatole

AVOCAT

57 ouest, St-Jacques  
HA 2841

FRÉCHETTE, L.-A.

NOTAIRE

159 ouest, Craig  
LA 9607

POULIN, J.-Aimé & Albert

ARCHITECTES

71, Prospect, Sherbrooke, P.Q.  
TEL. 1391

LAPORTE, René

MÉDECIN

947, rue Cherrier,  
Montréal, P.Q.

Le FOYER RURAL,

Revue mensuelle agricole.

515, avenue Viger,  
Montréal.

MORIN, Louis-Philippe, C.A.

Comptable Agréé

81, rue St-Pierre, Québec.  
Tél. 2-6871

LUC BEAUREGARD

Représ. de la Laurentienne

4052, rue Cartier  
Bur.: PL 6700 Rés.: AM 7779

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention

934 est, Ste-Catherine  
HA 4548

DUPUIS, Laurier

5600, boulevard Monk

WE 0355

BEAUSOLEIL, E.

BOUCHER-ÉPICIER

1251, Champlain  
CH 3712

Salaison MAISONNEUVE

BACON marque "MORIN"

1430, De Lasalle  
CL 4086-7

SANSOUCY, Alb.

ÉPICIER-BOUCHER

3963 est, Ste-Catherine, Montréal  
FA 3607

SANSOUCY, Arthur

BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga  
CL 2839

AUG. BRUNETTE, Ltée

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

4154, rue Hôtel de Ville  
PL 1946

Jean Drapeau

DRAPEAU ET MELANÇON

AVOCATS ET PROCUREURS

4 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Claude Melançon

MA 5615

# LES AMIS DE LA REVUE

● **DESCHÊNES & Fils Ltée**  
Matériaux de plomberie et chauf.  
1203 est, Notre-Dame  
FR 3176-7

● **LATENDRESSE & Fils Enrg.**  
Machinerie Delta,  
FERRONNERIE  
12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tr.  
CL, 6731, Local 404

● **CYR, Édouard**  
MODELEUR  
1427, Maisonneuve  
AM 8984

● **LATULIPE, N.**  
Cravates, écharpes et robes  
de chambre  
4360, rue Iberville, Montréal

● **"LES VARIÉTÉS"**  
PAUL DEJORDY, prop.  
800 est, Mont-Royal  
CH 9815

● **"À LA MARMITE"**  
SALLE À MANGER  
350 est, Craig  
MA 0730

Nous remercions les Amis de la revue qui manifestent leurs convictions et leurs sentiments par un geste pratique. Ils ont droit à notre gratitude comme à celle de nos abonnés. Sans eux, nous serions plus pauvres encore . . . mais, tout simplement, **SERIONS-NOUS ?**

## Votre alliée

Au service du public depuis plus de soixante-dix ans, la Banque Canadienne Nationale se préoccupe d'assurer le succès de ses clients, auquel est lié son propre progrès.

Désireuse de coopérer avec vous, elle vous réservera le meilleur accueil, quelle que soit l'importance de votre entreprise ou de votre compte.

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$380,000,000

531 bureaux au Canada

65 succursales à Montréal

---

---

# TOUJOURS

- les plus nouveaux tissus
- les plus récents modèles

CHEZ LES TAILLEURS

JOLY

269 est, rue Sainte-Catherine,  
Montréal.

BEIair 3126

• LANGAGE DE CHIFFRES •

**Assurés**

1939

**1,100**

1942

**6,514**

1945

**15,801**

1946

**20,155**

1947

**24,137**

•

**LA LAURENTIENNE**

FONDÉE EN 1938



Lorsqu'il s'agit des produits de l'érable — Exigez toujours la meilleure qualité — La marque "Citadelle" est la meilleure.



100 % PURE



Sirop d'érable "Citadelle" ● Sucre d'érable granulé "Citadelle" ● Sucre d'érable "Citadelle" ● Beurre d'érable "Citadelle".



Ces produits sont en vente chez tous les bons épiciers.



Les Producteurs de Sucre d'Érable du Québec,  
BUREAU CHEF : 5, Avenue Bégin, Lévis, Québec.



#### POUR VOS FOURRURES

si vous cherchez Qualité, Éléance  
n'hésitez pas, voyez

## BLEAU & ROUSSEAU

J.-T. BLEAU

ANT. ROUSSEAU

J.-A. MASSON

3852, St-Denis

5004, Sherbrooke O.

HA. 8433

DE. 4482

Vous trouverez chez  
nous, et à bon compte,  
tout ce qu'il faut pour  
meubler votre résidence.

•

Maison établie  
depuis 40 ans.

•



● Fitzroy 4681 ●

## LAMARRE FRÈRES

3723, Notre-Dame ouest,

Montréal

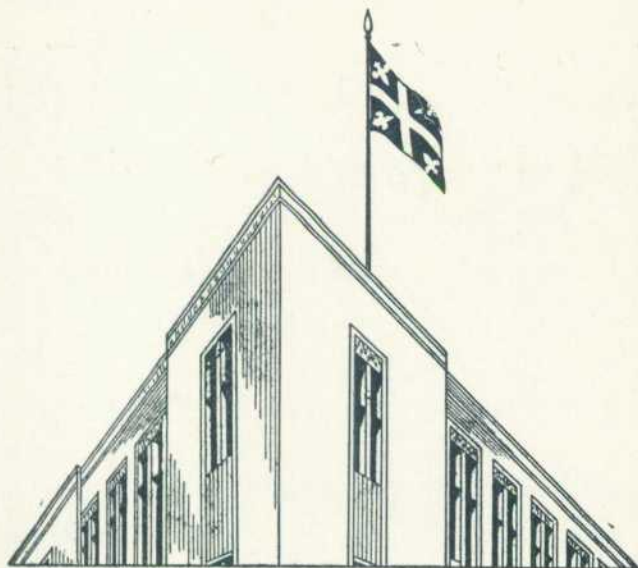
*Les enfants préfèrent  
les confitures*

VILLA

CONSERVERIE DORION LTÉE

1430, rue Everett,  
Montréal

# DUPUIS



Maison essentiellement  
canadienne-française  
depuis sa fondation  
en 1868

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

Montréal

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine,  
Comptoir Postal : 780, rue Brewster,  
Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windsor.

VIII

# L'ACTION NATIONALE

VOL. XXXI, No. 6

MONTREAL

JUIN 1948

## Autonomie ou "collaboration"?

*La province de Québec votera le 28 juillet. Elle aura à choisir entre l'Union Nationale, le parti libéral et l'Union des Électeurs. Le Bloc Populaire s'est retiré de la mêlée. Quelle que soit l'ardeur des créditistes, le gros de l'électorat se rangera soit avec les libéraux soit avec les unionistes.*

*Les milliers de discours qui seront prononcés dans les paroisses, dans les assemblées régionales, à la radio, aboutiront finalement à l'apposition de croix sur des bulletins. De même de la réclame, des articles de journaux, des interventions privées, des discussions, amicales ou non, entre concitoyens. Il arrivera donc que, le dernier mercredi de juillet 1948, la "vox populi" dira le dernier mot.*

*Tant d'éloquence, tant de textes, tant d'entretiens devraient normalement sérier et éclaircir les questions en litige. Les programmes politiques, à condition de différer vraiment par le fond, devraient être alors parfaitement connus de tous. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. On reste muet de stupeur à l'énoncé des arguments populaires qui portent les électeurs à préférer le noir au blanc et vice versa. Les citoyens "bien pensants", comme on se plaît à les appeler, ont fort à faire pour que l'emporte le verdict juste et droit.*

*Les discours aguichants et les textes prometteurs sont surtout faits de mots. Il se pose évidemment des problèmes sérieux et il faudrait considérer certaines questions importantes qui passeront à demi inaperçues au milieu de la cohorte des fadaises. L'espace manque ici et des journaux, comme le "Devoir", ont fourni d'amples renseignements et précisé bien des points.*

*"L'Action Nationale" doit envisager l'attitude des partis en face de l'autonomie provinciale. Elle a, dans le passé, publiquement et clairement exprimé ses vues sur la nécessité de sauvegarder les prérogatives provinciales contre les empiétements réitérés du pouvoir central. Ses positions restent les mêmes.*

*Pour autant que l'autonomie du Québec est en jeu dans la présente lutte électorale, les Canadiens français qui y tiennent doivent voter pour les groupes et les candidats qui la défendent le mieux ou le moins mal. A d'autres points de vue, les deux grands partis politiques peuvent sembler interchangeable. Il n'en est plus de même devant l'essentielle question des droits et pouvoirs constitutionnels de la province. Il faut choisir alors entre une défense, médiocre peut-être mais affirmée, de l'autonomie et la "collaboration" entendue dans le sens auquel la propagande de guerre a bien voulu nous habituer.*

*Il n'y a qu'à remarquer que la centralisation est présentement l'œuvre d'un gouvernement fédéral libéral avec lequel les libéraux provinciaux disent ne faire qu'un et dont ils invoquent publiquement l'appui. Quelles garanties espérer de ceux qui rachètent leurs promesses passées par de ténébreux plébiscites, qui nous représentent le don de milliards à l'Angleterre comme un enrichissement pour le Canada, qui ont approuvé la conscription camouflée, qui, consciemment ou non, se sont faits les promoteurs les plus astucieux de l'impérialisme, qui acceptent d'avance de troquer les pouvoirs provinciaux contre le plat de lentilles? Le passé est ou n'est pas garant de l'avenir. S'il l'est, on peut souhaiter mieux. Et s'il ne l'est pas...*

*Certes, on peut argumenter à fond contre l'administration Duplessis. On peut lui reprocher mille choses et souhaiter mille réformes. Mais il faudra porter un gouvernement au pouvoir le 28 juillet, voter si l'on veut pour "le moindre mal". Il n'y a pas d'autre choix que d'opter pour l'autonomie provinciale, trop verbale, trop mitigée sûrement, ou pour la "collaboration".*

L'ACTION NATIONALE

## Repenser le nationalisme

Les questions posées au début de cette enquête supposent réalisées certaines hypothèses qui nous semblent loin d'être évidentes: l'existence de classes sociales bien définies chez nous et en second lieu un comportement national propre aux travailleurs industriels (1). Cependant, il n'est pas moins intéressant de réfléchir sur les attitudes nationales de cette nouvelle force qui prend place dans la vie de la nation, de cette force, qui, peut-être, en dehors des groupements politiques, est la plus considérable, celle du *travail organisé*.

La tâche n'est pas facile à celui qui veut analyser le comportement de la classe ouvrière canadienne-française par rapport aux problèmes nationaux. Pour simplifier l'affaire, on pourrait simplement attribuer aux travailleurs de chez nous ses propres idées et ses propres sentiments en ce domaine. Avouons que la tentation est grande, que plusieurs y succombent et que, malgré les efforts que l'on peut faire pour s'y soustraire entièrement, il s'en trouve peu qui ne se laissent pas influencer de quelque façon.



---

(1) Nous n'employons pas le terme prolétariat, parce que nous ne croyons pas qu'il soit juste et il serait trop long d'expliquer notre point de vue.

Malgré l'homogénéité qui existe au Canada français, la distribution de la population ouvrière n'est pas uniforme et les milieux dans lesquels elle se trouve sont tellement différents, les influences qui s'exercent sur elle sont tellement variées qu'il est difficile de trouver un dénominateur commun, et de parler *chez nous* d'une véritable classe ouvrière. En dehors des villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Drummondville, Thetford, Valleyfield, etc. et de certains centres très particuliers comme Arvida, nous sommes plutôt en présence d'îlots de travailleurs plus ou moins considérables, séparés par des distances géographiques et qui n'ont entre eux de liens communs que ceux que leur donnent les groupements politiques et les syndicats ouvriers. Le travailleur de Plessisville ne réagit pas de la même façon que celui de Québec; celui de Montréal, comme celui de Québec. De plus, on y trouve ce phénomène que l'on rencontre dans toute étude que l'on fait sur les masses: les ouvriers, comme individus ou comme groupe, ont des comportements très différents.

Il n'y a pas d'unité au sein des travailleurs. Ils n'ont pas encore compris la nécessité de se grouper dans leurs syndicats qui sont pourtant les défenseurs de leurs intérêts immédiats encore plus que la société politique dont ils font partie. Il est vrai que le syndicalisme dans la province de Québec est aussi avancé que partout ailleurs au Canada et même aux États-Unis, mais il ne reste pas moins que seulement vingt pour cent de la population ouvrière du Québec est syndiqué. Il faut dire aussi cependant que l'influence des syndicats ouvriers est de beaucoup plus grande que celle que nous indique le nombre des adhérents. Mais, ici encore, nous sommes en face d'une possibilité d'influence au point de vue national plutôt que d'une réalité actuelle.

Peut-on affirmer, sans écorcher la vérité, que les travailleurs ont moins de sens national que les autres classes sociales, notamment celles des intellectuels, des professions libérales, des cultivateurs, etc? Nous ne le croyons pas. Mais le comportement extérieur de la classe ouvrière, les préoccupations sociales et les soucis qui la tenaillent sans cesse peuvent donner l'impression qu'elle a plus ou moins de sens national. C'est que la classe ouvrière, par la poussée des faits, est forcée d'apporter plus d'attention à la question sociale proprement dite qu'aux problèmes d'ordre national. Chez nous au Québec, la formation d'une classe ouvrière est un fait récent. C'est une nouvelle venue dans le monde. Elle tend à prendre place dans la société. Vu qu'elle entend organiser sa vie, qu'elle a beaucoup d'aspirations, de sentiments, de besoins, de revendications, etc., elle ne peut pas, comme les autres classes sociales — celles-là plus privilégiées aux points de vue culturel et économique, — exprimer son sens national parce qu'elle n'en a pas le temps. Chez le travailleur, le *primo vivere* domine; l'organisation de sa vie matérielle hante son esprit; le lancement, le maintien et le progrès de ses institutions sociales lui sont plus impérieux que toute autre chose.

En ces dernières années, depuis la guerre 1939-45 surtout, de nombreux déplacements de populations se sont produits. Par exemple, la presque totalité des villages de la région de Québec, des comtés du bas du fleuve se sont dépeuplés de leurs jeunesses pour tenter de gagner leur vie dans des centres plus avantageux. Ces jeunesses se sont installées, soit dans les centres miniers du nord-ouest du Québec, soit dans le Saguenay, pays de la pulpe, du papier, de l'aluminium, soit dans la Mauricie, royaume de la grande industrie, soit dans les villes du textile de Sherbrooke, de Drummondville, de Valleyfield, etc, soit surtout dans

la Métropole, là où les attendaient de multiples industries embauchant des milliers d'hommes. De plus, certains centres de la province, qui autrefois constituaient des milieux ruraux, sont en train de devenir urbains et ouvriers. St-Georges-de-Beauce est l'un de ces cas typiques. Mais même avant 1939, un déplacement de populations se manifestait. Aujourd'hui la province de Québec n'est plus une province agricole et rurale. Elle est devenue industrielle, ouvrière, urbaine. Ces changements qui se sont opérés par le déplacement de la population et aussi par la transformation de certains milieux ruraux en milieux urbains, par l'influence du métier, du milieu de l'usine sur l'homme font que le travailleur, actuellement, est presque laissé à lui-même pour s'adapter aux conditions nouvelles. Isolé et perdu dans des milieux nouveaux qui sont loin de l'aider à posséder la conviction qu'il doit réaliser comme individu, comme groupe quelque chose de particulier sur ce continent, les cadres traditionnels pour le soutenir ayant moins d'influence, le travailleur ne peut compter sur la compréhension de tous ceux qui jusqu'ici ont été considérés comme les élites ou la classe dirigeante.

Ce déplacement de population crée nécessairement un problème social. La classe ouvrière, encore très récente chez nous, n'est pas installée, située. Dans le Québec, elle est campée, elle vit dans une sorte d'équilibre instable. Sa situation ressemble quelque peu à celles de nos colons dans leurs premières années d'établissement. Elle doit organiser sa vie, s'adapter à son nouveau travail, à son nouveau milieu de vie, à de nouvelles conditions sociales, à de nouvelles mœurs, etc. Les préoccupations matérielles prennent l'ouvrier totalement. Les mobiles immédiats le harcellent sans cesse. L'orientation professionnelle, l'embauchage, la sécurité de l'emploi, les questions de salaire et du logement

voilà autant de problèmes qui le préoccupent au point qu'il semble ignorer les autres problèmes d'ordre intellectuel et national. Pour se protéger, pour mieux organiser et assurer sa vie, l'ouvrier doit édifier des institutions sociales bien à lui: par exemple, syndicats, coopératives, etc. C'est pour lui une question de vie.

L'ouvrier commence à prendre conscience de sa personnalité, de sa situation précaire au point de vue social. Ses idées, ses sentiments se précisent de plus en plus. Les idées nouvelles qui amélioreront sa situation matérielle, les groupements sociaux, politiques ou syndicaux dont le but sera de l'intégrer dans l'entreprise et dans la société le toucheront plus que n'importe quoi. De toute façon, il faudra tenir compte de cette constatation élémentaire en psychologie ouvrière que le travailleur canadien-français, comme celui de n'importe quelle nationalité, est déterminé plus que jamais dans ses actions par un *mobile immédiat et matériel*. Sur la question de salaire, l'ouvrier canadien-français ne comprend pas pourquoi il doit recevoir un salaire inférieur à son compagnon qui travaille en Ontario. De plus, il n'acceptera pas de le recevoir indéfiniment. D'ailleurs par l'intermédiaire de ses syndicats, il s'est prévalu très souvent de l'arrêté ministériel C.P. 9384 dans le but de corriger les inégalités "flagrantes" par rapport à ses camarades de l'Ontario pour un travail identique. En outre du salaire, il se posera d'autres questions. Les journaux, la radio, la propagande des groupements ouvriers contribuent et contribueront à faire disparaître l'isolement dans lequel il a vécu dans le passé et à ouvrir à des influences extérieures la petite communauté qu'est la famille, l'usine, le village. De plus en plus, les relations personnelles qui s'établissent entre chefs d'entreprises et travailleurs deviennent difficiles.

D'où importance de nouveaux cadres pour le protéger dans sa nouvelle vie d'ouvrier.

Autour du travailleur des cadres nouveaux se forment et tendent à l'influencer, à le faire agir dans un sens plus social. Les cadres traditionnels de protection comme la famille, la paroisse, la vie fermée et isolée du village, l'atteignent beaucoup moins qu'autrefois. D'autres cadres, d'autres sphères d'influence, prennent forme et cherchent à orienter l'ouvrier canadien-français dans sa vie religieuse, sociale, économique. Nommons l'action catholique spécialisée (J.O.C., L.O.C.) le syndicalisme et le coopératisme. Ces nouvelles sphères d'influences veulent intégrer la classe ouvrière et leur prestige sur les travailleurs est plus grand que celui des cadres traditionnels parce qu'elles s'adaptent mieux aux réalités sociologiques actuelles. Avec le temps, ces sphères d'influences créeront un nouveau type d'homme dans le Québec, un ouvrier qui aura des institutions bien à lui, une orientation particulière.

Une autre raison semble donner l'impression que l'ouvrier de chez nous paraît se désintéresser de la question nationale, c'est son scepticisme ou encore une sorte de rancœur à l'endroit de l'élite. L'ouvrier canadien-français est convaincu qu'il a été souvent trompé, trahi par les hommes de la politique, par les intellectuels, par les professionnels, en un mot, comme il dit, par les "collets blancs". Sans vouloir généraliser, nous lui donnons raison. En ces dernières années, on a beaucoup noyé le national dans la politique qui consistait pour la plupart des politiciens à être un moyen de se caser ou de retirer des avantages matériels. Beaucoup trop de gens ont monnayé le patriotisme, le nationalisme à leur avantage. La sincérité, le souci de la parole donnée, la fidélité à ses principes, voilà autant de vertus, de qualités qui constituent beaucoup plus une excep-

tion que la règle générale. Il est résulté de ces abandons, de ces trahisons, un profond scepticisme, un manque de foi à l'endroit de ceux qui préconisaient le nationalisme. Ce sentiment de rancœur cessera, nous en avons la conviction, lorsque notre élite s'amendera en acquérant notamment le sens de la vérité, et surtout de la fidélité à ses principes.



L'expérience prouve que c'est autour des relations du travail qu'aujourd'hui les transformations qui atteignent plus profondément l'âme des peuples se font sentir. Si c'est sur ce terrain que le salut des âmes est en danger, comme l'ont si judicieusement observé les Souverains Pontifes, il est aussi vrai d'affirmer que l'intégrité de l'âme canadienne-française peut y être définitivement compromise.

Jusqu'à ces dernières années, nous l'avons vu, l'ensemble de notre population a vécu dans un milieu social dont les cadres historiques permettaient de conserver ses traditions et la tenaient éloignée de toute infiltration de l'extérieur. La situation est aujourd'hui bien changée. Il importe donc de préciser les exigences actuelles du nationalisme en fonction du social et de l'économique. Notre nationalisme consiste et consistera toujours dans une prise de conscience individuelle et collective des valeurs de la culture française et doit amener logiquement les membres de la nationalité à défendre ces valeurs et à leur faire donner leur à plein rendement d'humains dans tous les domaines. Mais son mode d'expression, ses moyens de réalisation doivent varier s'adapter.

Jusqu'ici, les doctrinaires du nationalisme se sont appliqués à le définir surtout sous son aspect historique et juridique. Ils se sont attachés à promouvoir des réalisations dans le domaine culturel avec assez de succès tandis que

dans le domaine politique, ils ont obtenu des échecs lamentables. Dans le domaine économique, ils ont singulièrement limité son champ d'application à quelques secteurs, à certaines formes d'activités. On s'est occupé d'une façon particulière de l'agriculture et de la colonisation, — ce qu'il faut encourager sans restriction. En certains milieux nationalistes, on n'a cessé de répéter que la vocation du peuple canadien-français est une vocation agricole. On va même parfois jusqu'à considérer comme irrémédiablement perdus pour la nation les travailleurs qui demeurent dans les villes et qui vivent de l'industrie. On accepte, à regret, ce *désastre*, — on les abandonne à leur sort et on voudrait que toutes les forces nationales soient concentrées uniquement à limiter les *dégâts*. En dehors du syndicalisme d'inspiration catholique qui est national — non pas au sens canadien-français, au moins dans ses constitutions, — et qui a toujours été soutenu, au moins verbalement par les nationalistes, on s'est rarement préoccupé des travailleurs comme tels.

Certaines entreprises ou certaines institutions qui ont été organisées avec une préoccupation nationale louable et qui ont été soutenues grâce à une exploitation du sentiment national se soucient peu souvent du sort des travailleurs qui y exercent leur activité et les tiennent dans des conditions qui leur font parfois regretter de ne pas être à l'emploi de trusts ou de personnes de nationalité étrangère. L'expérience des agents d'affaires des syndicats démontre qu'il est souvent plus difficile de faire accepter certains principes par un employeur canadien-français que par les représentants d'entreprises étrangères.

Le nationalisme dans son expression, et — pour plusieurs dans sa conception même, — a été plutôt bourgeois, conservateur, défensif et vague. Il était à la portée des intellectuels, des professionnels et d'une classe de petits bour-

geois. Il n'a jamais atteint profondément les ouvriers. Tout ce que ceux-ci en connaissent, ils l'ont appris à travers les déformations de la politique. La plupart des travailleurs ignorent totalement la pensée véritable des écoles nationalistes. Quand on s'est occupé d'eux, c'était pour les inviter à conserver des traditions ancestrales, à être fiers d'un passé très lointain, tandis que, eux, ils ne se souviennent que trop d'une situation qui leur était faite et dont ils craignent toujours le retour possible. Les discours des politiciens, des professionnels, des hommes d'affaires qui glosent sur un tas de problèmes dont ils ignorent les éléments, qui vantent les avantages que les travailleurs ont de vivre dans la province de Québec, les bienfaits de l'autonomie provinciale dans la législation du travail sans faire quoi que ce soit pour la rendre aussi efficace que celle des autres provinces sont si loin de la réalité et apparaissent tellement du verbiage que non seulement ils les laissent indifférents, mais ils contribuent à leur faire perdre entièrement confiance envers leurs auteurs et ceux dont ils disent s'inspirer.

Sans doute le nationalisme doit être traditionnaliste, mais dans le sens préconisé par le grand maître qu'est le chanoine Lionel Groulx, un traditionnalisme vivant, qui sait s'adapter, tenir compte de l'évolution sociale et économique, qui sait s'orienter vers l'avenir, qui sait répondre en même temps à des besoins éternels et à des besoins immédiats. Le sort du nationalisme canadien-français ne doit pas être lié à celui d'un capitalisme libéral qui n'a jamais eu rien d'humain et qui porte déjà des germes de mort. Le vrai nationalisme qui, sous peine de se nier lui-même, doit chercher réellement un épanouissement de la personne humaine, ne peut pas rester indifférent devant les réformes de structure qui s'amènent pour permettre aux

travailleurs d'être mieux intégrés dans l'entreprise, la profession et la nation.

Pour atteindre les travailleurs, et jouer une influence sur lui, le nationalisme devra être audacieux, dynamique et compréhensif. Il devra fournir aux travailleurs un objectif bien précis, non seulement d'ordre intellectuel, mais aussi d'ordre matériel et immédiat.

A cause de la situation dans laquelle ils se trouvent, les travailleurs sont aujourd'hui prêts à se laisser entraîner par toute sorte d'idéologies. Les intellectuels, les chefs qui les dirigent ont une très grande responsabilité.

Il est urgent que tous ceux qui exercent une influence quelconque dans ce qui touche les relations du travail se rendent compte de l'imminence du danger que court actuellement le sens national chez une très grande partie de notre population et prennent effectivement les moyens de le conjurer. Il n'est pas trop tard. Mais là encore, si on se contente de discours platoniques, de promesses d'avenir, si on n'entreprend pas une revision complète des méthodes d'action et si on n'envisage pas des solutions audacieuses, mais réalistes, pour améliorer le sort des travailleurs en leur donnant de nouveaux cadres protecteurs et les intégrant dans la nation, cette fois-ci, au lieu d'une hémorragie nationale comme celle qui s'est produite par l'exode des Canadiens français vers les États-Unis, nous nous verrons avec un cancer qui fatalement emportera le reste de vie nationale que nous avons encore.

Gérard DION et Joseph PELCHAT

## Conclusions très provisoires

Je viens de relire la douzaine de réponses que l'Action Nationale a reçues à son enquête. Des idées neuves ont été lancées, les nationalistes ont pratiqué l'auto-critique avec énergie et clairvoyance, les solutions proposées diffèrent mais sont formulées dans un même esprit.

Il me paraîtrait vain de résumer tout cela de façon détaillée. Ne vaut-il pas mieux chercher les lignes de convergence, et discuter amicalement les points principaux ?

### I

Rares sont les correspondants qui ont nié notre assertion fondamentale. Presque tous, ils paraissent admettre que la *crise du national*, laquelle se fait sentir dans tous les milieux, se manifeste de façon plus aiguë dans le prolétariat des grandes villes. Ceux qui seraient portés à nier ce fait éprouvent néanmoins le besoin de l'expliquer par les circonstances : et n'est-ce pas l'admettre d'une certaine manière ?

Sans doute il fallait nuancer l'affirmation. C'est ce qu'ont fait ceux de nos collaborateurs qui connaissent le mieux le milieu ouvrier (en particulier les syndicats). Mais on reconnaît généralement que le problème posé est réel, qu'il peut avoir sur les destinées de la nation

les conséquences les plus redoutables. Faut-il ajouter qu'il ne s'agit pas d'expliquer l'échec politique de telle formation récente — problème particulier dont l'intérêt demeure réduit — mais de rendre compte d'une situation sociale autrement grave.

## II

On a mis en cause la condition prolétarienne: ce qu'elle a de *dépersonnalisant*, et des misères qui lui font cortège. On a examiné l'attitude des nationalistes (de l'élite, ont précisé quelques-uns), devant les problèmes sociaux de notre époque. Puis l'on s'est interrogé sur le peu de rayonnement du nationalisme en notre province, et l'on a cherché les causes de ce manque de dynamisme.

Des analyses intéressantes ont été tentées à partir de là — en particulier par le groupe d'étudiants dont la réponse a paru en février. Mais il serait trop long de réexaminer ces schémas et de proposer le nôtre dès aujourd'hui.

## III

Qu'est-ce qu'un prolétaire? C'est, d'après Joseph Folliet, le travailleur réduit à la disposition de sa seule force physique de travail, sans réserve d'aucune sorte: sa marque essentielle serait donc l'insécurité. Mais c'est en même temps le travailleur campé aux portes de la société industrielle, privé de ses outils, et réduit à des tâches d'où sa personnalité est absente: on ne lui demande guère d'initiative, on lui laisse un minimum de responsabilités.

Ces deux facteurs sont présents dans la vie réelle. Ils se répercutent l'un sur l'autre: l'homme qu'on a vidé du sens de ses responsabilités sociales, n'aura pas le goût, en eut-il les moyens, d'accumuler des réserves; et l'insécurité permanente fait les irresponsables.

Mais alors la vie du prolétaire-type étant ce qu'elle est, il ne saurait reconnaître, aimer, défendre les valeurs que nous appelons nationales et qui sont au premier chef des valeurs de culture — des valeurs supramatérielles. Ou il ne saurait les reconnaître que par un effort quasi-héroïque dont, par définition, les groupes sont incapables.

L'homme qui vit plongé dans la misère, nous dit-on, ne peut dominer ses problèmes immédiats, ni dépasser sa quête quotidienne de pain et d'abri: toutes les formes de culture lui apparaîtraient comme un luxe sans intérêt, il ne saurait manifester pour elles qu'indifférence, souverain dédain, ignorance. Sa misère matérielle serait en somme assez peu de chose au regard de sa misère spirituelle.

Si cette analyse est exacte, la résistance passive du prolétaire au « national » apparaîtrait comme un exemple de l'impossibilité dans laquelle la société industrielle et capitaliste plonge ses victimes (c'est-à-dire tout le monde, mais particulièrement ses automates) d'accéder aux valeurs spirituelles. Et même ceux qui font bon marché du national ouvrent les yeux devant cette conclusion. Nous savons toute la distance qui sépare le national du religieux, nous savons qu'en allant de l'un à l'autre nous changeons d'ordre, il ne s'agit pas de rééditer des confusions dangereuses. Mais nous savons également que reconnaître des valeurs communes de culture, exige un dépassement

de soi et des choses purement matérielles; c'est, d'une certaine manière, accéder à l'esprit.

Nous nous trouvons donc en face du plus formidable acte d'accusation qui se puisse formuler contre la société industrielle et capitaliste, axée sur le profit, sur le rendement maximum, les grandeurs économiques. Cette société enferme l'homme dans les plus basses des choses de la terre, le rend incapable d'en sortir: à sa façon, elle est matérialiste autant que le marxisme. Elle frappe indistinctement toutes les classes, mais ses victimes sont nécessairement plus nombreuses dans la classe née de ses œuvres.

Le philosophe Nicolas Berdiaeff discutait un jour devant moi avec des marxistes. Nous voulons, disaient ceux-ci, assouvir les faims matérielles pour que les mirages spirituels perdent leur prestige. Moi aussi, répliquait Berdiaeff, je veux lutter contre la misère et l'insécurité; mais c'est pour que l'homme, libéré des nécessités les plus immédiates, connaisse de nouveau la soif spirituelle.

#### IV

S'agit-il principalement et d'abord de la misère? je ne le crois pas. Dans la mesure où l'on peut distinguer les agents, c'est l'insécurité et la « mécanisation » des individus qui paraissent les plus désastreux.

Il y eut, il existe encore des sociétés plus pauvres, matériellement, que la nôtre. Songez par exemple au monde médiéval, à la civilisation hindoue: les biens matériels y sont moins nombreux que dans notre univers occidental. Et cependant, la vie spirituelle y demeure bien plus abondante. — A l'inverse, l'ac-

croissement des richesses moyennes, des niveaux de vie individuels et familiaux, ne favorise pas nécessairement la vie de l'âme et de l'esprit. Le peuple qui connaît en ce moment l'aisance la plus grande et la mieux répandue, est en même temps celui où le matérialisme est vécu le plus naïvement.

L'atmosphère lourde où nous vivons ne date-t-elle pas du jour où s'est produit l'avènement de la bourgeoisie d'affaire? Plusieurs socialismes et plusieurs syndicalismes n'ont-ils pas simplement suivi leur adversaire capitaliste sur son terrain? Le problème ne consiste-t-il pas, pour beaucoup d'entre eux, à fournir aux ouvriers des autos, des frigidaires et des chesterfields — c'est-à-dire à transférer chez l'ouvrier la mentalité petite-bourgeoise (de Man), à faire « de sales bourgeois avec les ouvriers » (Péguy)?

C'est-à-dire que le spirituel a son ordre propre, sa valeur propre. On ne rebâtira pas la famille uniquement avec des allocations ou des maisons « familiales ». Il en sera de même pour la nation: des ouvriers moins pauvres ne seront pas pour autant des ouvriers nationalistes.

Vérité évidente, me répliquera-t-on, et qu'il n'était pas nécessaire de rappeler; mais n'est-il pas dangereux de l'oublier en cours de route? — Vérité dangereuse, me dira-t-on ailleurs, parce qu'elle peut prêter aux exploitations pharisaïques (c'est vrai).

Mais il faut la formuler quand même. Le national ne reflleurirait pas, en vertu de je ne sais quel automatisme, simplement parce que la vie serait devenue moins dure.

## V

La cause la plus générale de la « dénationalisation » c'est donc la société même dans laquelle nous vivons. Mais alors nous retrouvons là un problème qui déborde notablement l'objet de notre enquête, et qui se pose avec encore plus de gravité sur le terrain religieux. La seule conclusion logique, c'est de changer cette société, de la rendre plus humanisante: nous débouchons ainsi sur les idées familières de syndicalisme et de coopératisme, sur la nécessité de donner toute sa place au travail dans l'organisation de l'entreprise, et sur des débats que nous ne rouvrirons pas aujourd'hui en marge de la sécurité sociale et de l'intervention étatique.

Mais nous découvrons en même temps autre chose. Le national a une valeur propre. Il faut l'étudier en lui-même et non pas seulement dans ses relations avec la société où nous vivons. On doit également l'examiner dans son contexte canadien.

## VI

Nos correspondants ont presque tous porté sur le nationalisme canadien-français un jugement sévère. On l'accuse en particulier de n'avoir pas accordé suffisamment d'attention à la question sociale, d'avoir gardé des attitudes très bourgeoises.

Cette critique, à mon avis, porte juste dans une large mesure, mais je me demande si l'on ne s'engage pas quelquefois dans une équivoque.

En soi, le nationalisme n'est pas une réponse totale à tous les problèmes terrestres. Il reconnaît une valeur,

qu'il sent menacée, et qu'il entend défendre et promouvoir. Mais il ne fournit pas de solution à toutes les questions, même humaines, que nous nous posons, et il ne saurait le faire.

Jean-Marc Léger a noté dans *Notre Temps* que le nationalisme est né à gauche. C'est un fait: comme facteur politique, le nationalisme a pris conscience de lui-même avec la révolution française; cela se passait au temps où la bourgeoisie elle-même se situait à gauche. Mais après les échecs révolutionnaires de 1848, la bourgeoisie est devenue conservatrice. Et le nationalisme a longtemps été associé avec la droite. Il est redevenu populaire avec les mouvements contemporains. Ces allées et venues n'indiquent-elles pas qu'en soi il n'est ni d'un côté ni de l'autre, mais susceptible de s'inscrire dans des synthèses bien différentes?

Aujourd'hui la plupart des nationalismes sont guerriers et militaristes; mais il y a un nationalisme pacifiste: Gandhi. Il existe des nationalistes socialistes, d'autres qui croient sincèrement au capitalisme libéral, d'autres qui se rattachent aux corporations.

Par exemple, on ne saurait par conséquent fonder exclusivement sur lui un parti politique: de graves divergences risqueraient d'éclater en face des problèmes économiques et sociaux, parmi des hommes qui ont par ailleurs une même conception des devoirs envers la nation. On ne saurait exiger non plus qu'en son nom il faille adhérer à une doctrine monétaire: les deux questions se situent sur des plans différents. Cette diversité peut paraître scandaleuse: elle n'en est pas moins fatale. Le nationalisme n'implique pas

nécessairement telle attitude en face du capital, telle autre en face de l'État ou du coopératisme.

De sorte que, dans un milieu donné, le nationalisme prendra l'allure de ceux qui l'incarnent: bourgeois avec les bourgeois, intellectuels avec les intellectuels. Ni le bourgeois ni l'intellectuel ne cessent d'être eux-mêmes parce qu'ils sont nationalistes; et un nationaliste qui ne réagit pas comme moi devant le problème ouvrier n'est pas moins nationaliste. Je puis estimer qu'il se trompe gravement, qu'il lie une idée vivante et dynamique à des formes périmées, et qu'ainsi il leur fera beaucoup de mal: je ne saurais nier son caractère de nationaliste par cela seulement.

## VII

Est-ce qu'en fait, le nationalisme canadien-français a négligé le domaine économique et social? Beaucoup moins que les autres groupes. D'où sont venues depuis cinquante ans (pour ne pas remonter à Mercier et à Papineau) les principales suggestions de réformes sociales, sinon des milieux nationalistes?

Ceux qui ont consenti un effort de réflexion ou d'action dans ce secteur, étaient trois fois sur quatre des nationalistes. Politiquement, ils étaient à l'avant-garde: la réaction anticapitaliste s'est incarnée dans Henri Bourassa, dans Paul Gouin, dans Philippe Hamel; le mouvement coopératiste a trouvé dans leurs rangs plusieurs de ses théoriciens et de ses hommes d'action; le mouvement corporatiste aussi. Il faut résister d'ailleurs à la tentation de baptiser « sociale » notre seule façon d'envisager la question sociale.

Je crois que le nationalisme a pris chez nous son aspect conservateur, surtout à partir du moment où il a été utilisé par un parti politique au pouvoir. L'Union Nationale défend quelques-unes des idées (comme l'autonomie provinciale, le drapeau, etc.) qui sont traditionnellement nationalistes. Dans le même temps, elle prend des attitudes sociales généralement très conservatrices. C'est un péril sérieux pour l'avenir du mouvement nationaliste; aussi le devoir d'indépendance des nationalistes qui discernent ce péril est-il plus impérieux que jamais.

### VIII

Cela dit, reconnaissons que plusieurs milieux nationalistes ont gardé une allure étroitement traditionnelle ou revendicatrice. En combien de secteurs ne le limite-t-on pas encore à des questions de langue, au contrôle de l'école, au bilinguisme, à notre part dans le Service civil fédéral: il est cela, mais il ne devrait jamais être que cela.

Le danger de ce côté, ce n'est pas seulement l'embourgeoisement, nous savons d'expérience que les ouvriers ne se passionnent guère pour de telles questions); c'est aussi le « négativisme » et la perte de tout dynamisme intérieur.

Ici nous entrons dans le problème, fortement signalé, de l'éducation, de la culture populaires, du national « vitalement expérimenté » par le peuple. Signaler le problème, ce n'est pas le résoudre: seuls des créateurs en viendront à bout.

Prenons comme exemple la chanson: la vieille chanson venue de France a tenté de reprendre sa

place; elle a reconquis droit de cité dans des milieux scolaires; elle ne semble pas être redevenue pleinement vivante. Quand on la propage (comme on a raison de le faire, car elle garde ses racines en plusieurs secteurs de la vie populaire), dans les grandes villes on se demande parfois si l'on ne fait pas de l'archéologie. Il faudrait de grands chansonniers modernes de chez nous; mais ils ne surgiront pas simplement parce que nous heurtons la terre du pied avec impatience.

Personne n'aura fait plus que Fridolin pour la naissance d'un art populaire. Bien d'autres s'y étaient essayés, sans succès: il a fallu ce génie, qui reste du terroir tout en parvenant à l'universel, et qui, sans formule, crée le théâtre des foules canadiennes-françaises. Il ne prêche pas, il amuse. C'est la seule manière efficace de « lutter contre » des loisirs dénationalisants comme le cinéma, le magazine et le journal américains.

Or dans les milieux combattifs du nationalisme, l'on s'est trop souvent contenté de faire la morale, du haut d'une tribune académique, à un peuple qui n'y comprenait rien et que cela n'amusait pas. Une sorte de paresse intellectuelle nous a conduits également à nous contenter de l'a peu près; nous nous sommes satisfaits de répéter des clichés faciles, qui n'avaient plus de mordant.

L'un de nos amis, dans une ville typique des Cantons de l'Est, avait dénoncé les abus du capital étranger et ses effets nocifs, en plein milieu d'une envolée de la St-Jean-Baptiste. Le lendemain, il reçoit la visite d'un Américain. « Je vais me faire conter ça », se dit-il. Non: on venait simplement lui demander sur quelles statistiques il s'appuyait. Or,

pareil à la majorité des orateurs, il s'était contenté de vagues impressions, et ne put rien apprendre de plus au sociologue qui l'interrogeait avec sympathie. D'où son humiliation. — Quel plan d'action peut sortir de cette creuse rhétorique à laquelle nous nous livrons tous un jour ou l'autre.

La question des loisirs populaires existe, dans les villes et dans les campagnes, depuis des décades. A mesure que le nombre des heures de travail diminue, il se pose avec plus d'acuité. On en a beaucoup causé dans les milieux nationalistes, où l'on pressentait le lien direct qui unit ce problème à celui de la culture populaire. A part des initiatives très restreintes et d'ailleurs admirables, à quoi ces parlottes ont-elles mené ?

Je pourrais énumérer toute une série de problèmes analogues où est en cause un des aspects de la question prolétarienne, et où les nationalistes ont des devoirs spécifiques qu'il serait grand temps de remplir.

## IX

J'ai intitulé ces notes : « Conclusions très provisoires ». En vérité, ce n'est plus une conclusion, mais une préface à des recherches et à de l'action. Ne serait-ce pas la meilleure façon de terminer ?

Nous savons d'abord que notre nationalisme n'est pas un épiphonème : il existe au sein d'un régime économique et social qui a créé le prolétariat. Ce régime tend à détruire la personne, et toutes les valeurs supramatérielles. Il s'attaque donc au national jusque dans ses racines, et particulièrement chez ceux qu'il a soumis à son influence directe et qui souffrent davan-

tage de ses duretés. Nous trouvons dans cette certitude de nouveaux motifs pour désirer lui substituer une société moins déshumanisante. Ici doit s'ouvrir le chapitre des réformes de structure.

Le milieu nationaliste canadien-français ne doit pas servir de bouc émissaire: c'est encore chez lui qu'on a trouvé, dans l'ordre social à côté de l'embourgeoisement, les attitudes les plus ouvertes et les plus généreuses; et l'on doit faire son deuil d'une impossible uniformité. Mais quelle que soit la tâche déjà accomplie, les nationalistes doivent faire une place de plus en plus large au problème social, à la recherche et orienter davantage leur activité vers le milieu urbain. En particulier, le problème de l'éducation et de la culture populaire reste à peu près entier: de la solution que nous y apporterons dépend peut-être l'avenir de la nation.

Le social et le national se présentent actuellement comme s'ils étaient deux ennemis, ou du moins comme si chacun réclamait toute la place. La plupart des systèmes traditionnels glorifient l'un à l'exclusion de l'autre, et le prolétaire logerait à l'enseigne du social. Il s'agit de savoir si nous saurons opérer à temps la synthèse.

André LAURENDEAU

## Catholicisme et centralisation

La *Revue de l'Université d'Ottawa* contenait, dans son numéro de janvier-mars 1948, sous la signature du Rév. Père Arthur Caron, O.M.I., vice-recteur de l'Université, un article bien extraordinaire, sous le titre même que je donne au présent texte.

---

Extraordinaire d'abord parce que jamais, je crois, ne nous est venue de ce milieu plutôt sympathique à une politique canadienne qui oublie facilement les provinces, une telle confirmation par les faits de la valeur, sinon de la nécessité de l'autonomie des provinces. Comme peu de lecteurs de *L'Action Nationale*, sans doute, sont en même temps les abonnés de la *Revue de l'Université d'Ottawa*, je ne résiste pas au désir de citer longuement pour verser la pièce à notre dossier.

Après des considérations générales sur lesquelles nous reviendrons, le Père Caron constate que l'État fédéral devient de plus en plus centralisateur (je ne lui prête pas le mot: « Le mouvement centralisateur est commencé chez nous »).

« Déjà, continue-t-il, le gouvernement central préconise, et c'est louable, un vaste programme d'assurances sociales (...). Cela entraînera toutes sortes de conséquences

et finira par mettre les autorités fédérales aux prises avec un problème de confessionnalité. Aujourd'hui, c'est l'assurance-chômage demain ce sera l'assurance-santé, l'assurance-maternelle, l'assurance prénatale, que sais-je encore? Alors surgira la question du choix de l'hôpital, du choix du médecin, du choix de l'infirmière avec toutes les complications que des choix de cet ordre peuvent amener.

« Qu'arrivera-t-il en effet? Les projets de loi sont préparés par les fonctionnaires supérieurs des ministères dont l'immense majorité sont des non-catholiques et que l'aspect proprement religieux d'un problème n'intéresse d'aucune façon. Ils sont ensuite soumis au ministre qui les agréé parfois à peu près sans examen et qui se croit souvent obligé de les défendre devant le Cabinet et de les imposer à ses collègues: ceux-ci n'osent pas protester avec trop de véhémence par crainte de s'immiscer dans des affaires qui ne relèvent pas directement de leur compétence. Je ne veux pas dire qu'il en est toujours ainsi, mais je soupçonne que cette scène se répète assez souvent.

« Par éducation, par inclination naturelle et quelquefois par conviction mal éclairée, les chefs de Cabinet et leurs collaborateurs immédiats n'imaginent pas facilement d'autres institutions, émergeant au budget de l'État que des institutions neutres. Pour eux, la neutralité est la solution unique, la solution idéale et la moins coûteuse à l'État, la réponse irréfutable à toutes les réclamations. Ce n'est point généralement malveillance calculée, ou opposition systématique, c'est plutôt inconscience, ignorance des situations réelles et totale incompréhension des exigences de la foi pour les vrais croyants.

« Jusqu'ici le gouvernement fédéral n'a eu que peu ou point à intervenir en des domaines où les intérêts religieux étaient impliqués. (...) Sa juridiction se limite, en effet, généralement à des questions d'ordre purement temporel. (...)

« A l'heure où j'écris, qui peut dire s'il ne se prépare pas dans les officines gouvernementales des projets de loi contre lesquels l'Église sera forcée de faire des représentations et des réclamations? L'Église aime la paix et ne fera pas de protestations ouvertes si les choses peuvent s'arranger à l'amiable. Encore moins engagera-t-elle une lutte pour des motifs légers ou futiles, seuls des intérêts supérieurs d'importance primordiale pourraient l'entraîner à recourir à ce moyen extrême. Afin qu'un jour comme celui-là ne se lève jamais, l'Église compte sur le concours éclairé et l'action effective de tous les chrétiens.

(...)

« N'est-il pas temps d'élever la voix et de rappeler le sens véritable du régime politique propre à ce pays. ? Nous vivons en démocratie et la démocratie, proclame-t-on avec raison, est par nature un régime de liberté. (...)

(...)

« Ce caractère particulier, cette note individuante, s'il m'est permis de me servir du terme, appelle de la part des démocraties je ne dirai pas une large tolérance, mais un respect sacré et inviolable des légitimes libertés individuelles, lesquelles doivent être portées aux limites extrêmes dès qu'elles ne menacent pas l'existence de l'État, et protégées ou sanctionnées par la loi. Un régime de liberté, pour mériter son nom et se distinguer sans équivoque des totalitarismes despotiques, doit éviter les enrégimentements personnels et les moulages en série, laissant à chaque groupe et à chaque individu, respectueux de l'ordre public, toutes les facilités nécessaires ou utiles à l'exercice de sa mission ou au développement de sa personnalité. Il doit assurer à chacun, dans l'ordre des moyens, une liberté de choix aussi étendue que possible.

« Nous poursuivons notre destinée sous le signe de la démocratie, nous sommes citoyens d'un État qui se réclame d'un régime de liberté. Nous demandons de lui qu'il honore ses promesses et qu'il ne souille point son drapeau. Nous lui demandons non seulement le droit d'officier dans le sanctuaire, mais celui de conserver et de développer nos institutions particulières, et, pour les fidèles, la liberté pratique, c'est-à-dire sanctionnée par les lois, de vivre pleinement leur vie chrétienne conformément aux directives de l'Église et aux exigences de sa sage discipline.

« Mais, je le dis à regret, l'ennemi s'insinue dans la place. Que les chefs veillent et que les troupes soient en alerte. *Caveant Consules !* »

Vous avez, j'en suis sûr, tous compris: *il faut sauver l'autonomie des provinces, qui constitue « le sens véritable du régime politique propre à ce pays » et qui nous garantit contre les dangers et cette intrusion du Fédéral dans les questions à portée confessionnelle, nous permettant ainsi « de vivre pleinement notre vie chrétienne conformément aux directives de l'Église, non seulement dans le sanctuaire, mais dans nos institutions particulières. »* Eh bien ! la seconde chose extraordi-

naire, c'est précisément que ce que vous venez de lire ne conduit pas du tout le Père Caron à cette conclusion qui nous semblerait si naturelle: la lutte pour le respect des autonomies provinciales.

---

Il constate bien, en passant, que « dans chaque province des traditions établies, plus intelligentes et plus généreuses que ce système d'universelle neutralité », se sont établies. Mais ce n'est pas pour en demander le maintien là où elles ont été gagnées qu'il parle. Il est question de l'État, mais comme si, au Canada, il n'y avait qu'un État, l'État central; comme si l'État chez nous, ce n'était pas l'ensemble gouvernemental constitué par l'A.A.B.N. en deux éléments qui se partagent, chacun dans leur domaine, la souveraineté totale. Il se débarrasse de la constitution en disant que, « prise à la lettre, elle ne nous accorde que peu de garanties à part les droits scolaires »; comme s'il oubliait que « la lettre tue », que « seul l'esprit vivifie » et qu'à la lettre, il faudrait au moins ajouter les interprétations jurisprudentielles. Et il déclare simplement qu'« il serait vraiment odieux que le Fédéral, en assumant de nouvelles obligations, s'éloignât de l'esprit de compréhension et de tolérance qui animait plusieurs provinces à l'égard des institutions confessionnelles ».

Pas une allusion au fait que si le fédéral s'est vu, en 1867, confier une juridiction limitée « à des questions d'ordre purement temporel », ce fut précisément pour rendre possible, dans un pays complexe comme le Canada, un régime « laissant à chaque groupe (...)

toutes les facilités nécessaires ou utiles à l'exercice de sa mission et au développement de sa personnalité», lui assurant « une liberté de choix aussi étendue que possible dans l'ordre des moyens », « la liberté pratique, c'est-à-dire sanctionnée par une loi (la loi constitutionnelle) de développer ses institutions particulières ». (Qu'on se rappelle la déclaration de Sir John-A. MacDonald).

Tout naturellement, sans doute parce qu'il vit à Ottawa, dans l'une des huit provinces anglaises où en fait la situation peut paraître appuyée plus sur des traditions établies par les vaillantes luttes des nôtres que sur des textes, il oublie que 58% des catholiques du pays ont l'avantage inestimable de constituer 80% de la population d'une seule province, de jouir d'un parlement bien à eux, où ils peuvent de par la constitution existante régler leurs problèmes sociaux — puisque c'est de ceux-là qu'il parle — en toute conformité avec les directives de l'Église. Il ne songe qu'à réclamer des droits de minorité dans un grand tout. Il semble même prêt à abandonner les traditions provinciales établies ailleurs, pour recommander tout simplement aux catholiques de recommencer les mêmes luttes à neuf sur le plan fédéral, avec d'autant moins de chance de succès qu'il n'y aura plus la pierre d'angle du Québec pour appuyer tout cet effort.

Je m'excuse auprès du Père Caron si je lui fais dire plus qu'il n'a peut-être voulu dire. Mais je le prends à ce qui est écrit, et qu'il n'ait pas songé, dans son texte, à prononcer un mot de sympathie pour la sauvegarde des autonomies provinciales en l'occurrence me paraît inconcevable. Il s'explique, il est vrai,

indirectement de sa position sur ce point : il abandonne le combat qu'il considère comme perdu d'avance. S'appuyant sur une définition de Rivier selon laquelle « la confédération des États se concentre de manière à former un État fédéral, puis se concentre et se centralise jusqu'à ce que l'État atteigne la forme unitaire », il estime qu'il serait bien inutile de « se boucher les yeux et de refuser de regarder ce qui se passe à côté de nous ou de fermer nos livres d'histoire ». De sorte que même si nos provinces sont encore en pleine possession de la majeure partie de leurs pouvoirs, cela ne compterait plus aux yeux de celui qui domine l'histoire des hauteurs de l'esprit : laissons ces gens se battre contre l'inévitable... et passons tout de suite au fait accompli !

J'avoue que je me perds toujours en conjecture devant de pareilles attitudes chez des théologiens qui sont les premiers à reprocher aux hommes de science, leur positivisme ; aux économistes, leur libéralisme économique ; qui croient donc à la valeur de la lutte, des résistances, des oppositions humaines dans le domaine de la morale individuelle ou de la morale sociale ; et qui, tout-à-coup, vous acceptent comme contraignante de l'avenir historique, d'un avenir d'hommes, des définitions n'ayant rien de philosophique, ne résultant que d'observations positives de faits dont rien ne prouve qu'ils devront toujours se reproduire. Ce positivisme historique, additionné de libéralisme (il n'y a plus qu'à laisser faire les événements) n'est nullement différent de celui, tant critiqué, des économistes libéraux, qui se refusent, par exemple, au corporatisme même le plus modéré dans sa politique de contrôle, parce que la seule

création d'un cadre postulerait par définition l'exercice de pouvoirs grandissants, donc le contrôle dictatorial. Et en définissant l'État comme un organisme qui s'assure graduellement un contrôle de plus en plus étroit sur ses administrés, je constaterais également des faits aussi indiscutables à notre époque que les tendances des fédérations à l'unitarisme, et je dirais au Père Caron qu'il perd son temps en réclamant des libertés dont l'existence même de l'État postule la disparition !

En fait, l'histoire ne nous montre pas d'évolution en ligne droite. Comme la vie économique, elle déroule plutôt devant nos yeux le tableau d'évolutions cycliques. Des civilisations montent et descendent; des empires se forment et s'écroulent; des concentrations s'effectuent et se brisent par excès de concentration, comme elles tendent ensuite à se reformer par excès de pulvérisation. Si les fédérations nous montrent une histoire différente, c'est très vraisemblablement qu'elles sont un phénomène trop récent pour avoir pu produire toute la variété des effets qu'on en peut attendre. De plus, il me semble que c'est beaucoup simplifier l'histoire, comme d'ailleurs la vie économique, que d'accorder à ces cycles une régularité automatique. Ce qui ressort le plus clairement de l'histoire, il me semble, c'est que ce sont les hommes qui la font, et leurs erreurs qui assurent le dépérissement des formules, puis leur renaissance par l'erreur opposée. Avec des circonstances humaines différentes, la course normale de l'histoire — celle qu'on placerait ainsi sur une sinusoïde rigide — est bien souvent déplacée et modifiée. C'est ce qui a fait dire à tant de gens, à tort à mon sens, qu'il n'y a aucune leçon

à tirer de l'histoire, parce qu'on y trouve de tout: d'excellents souverains que leur peuple chérit et protège ou dont l'excellence même engendre les conspirations et inspire les assassins; comme des tyrans qui ruinent ou bâtissent la gloire des empires !

En somme, ce ne sont pas les fatalités de l'histoire qui rendent inévitables la centralisation de notre État fédéral. Ce sont des attitudes défaitistes comme celle du Père Caron. Ces attitudes d'une élite laissant à la masse l'impression qu'il n'y a qu'à laisser faire dans ce domaine, au lieu de lutter pour la sauvegarde de ces droits-là comme des autres, qui en dépendent pour quiconque entend être un peu réaliste. L'histoire se fait par nos actes... qui nous suivent selon la formule de Bourget. Et je ne comprends pas très bien pourquoi les catholiques ne sont pas capables de décider, comme les communistes par exemple, qu'ils ne subiront pas seulement l'histoire que les autres feront, qu'ils ne se comporteront pas seulement comme des chiens couchants qui aboient tout juste quand on leur donne un coup de pied trop rude, mais bien qu'ils feront l'histoire, qu'ils l'informeront par un dynamisme capable de rajeunir le ferment catholique et de faire du catholicisme le levain de la pâte historique.

---

Sur cette question de centralisation, en particulier, il me semble qu'il y a plus à dire pour un catholique que d'en accepter l'inévitable réalisation. Après tout, l'Église, avec ses évêques maîtres dans leurs diocèses et ses curés maîtres dans leur paroisse, n'est-elle pas la preuve vivante que les autonomies ne sont pas un

obstacle à l'efficacité quand elles sont fondées sur une unité de vue? Et par ailleurs, quand l'unité de vue n'existe pas, les autonomies personnelles, familiales, municipales, provinciales, selon les degrés successifs, ne sont-elles pas une nécessité si l'on veut vraiment le régime de liberté pratique que réclame le Père Caron?

Peut-être serait-il à propos de nous rappeler le conseil que saint Grégoire le Grand donnait au vénérable évêque Bède à propos de la conduite à tenir dans l'exercice de ses fonctions: « Même dans les affaires spirituelles, disait-il, il est bon de prendre exemple sur les usages du temporel, de façon qu'elles soient sagement et discrètement conduites ». Or la sagesse temporelle — les Anglais sont là pour nous en donner l'exemple (*what we have we hold*!) — n'a jamais consisté à abandonner une partie avant qu'elle ne soit vraiment perdue; elle n'a jamais enseigné autre chose que la défense, habile sans doute, mais ferme des droits que l'on détient comme le seul moyen d'en acquérir davantage. Ce n'est pas en abandonnant à leur sort les droits provinciaux acquis par des années de haute lutte dans toutes les provinces et arrivés à un stage très avancé dans la province de Québec, au stage de l'État capable d'imprégner sans discussion toute sa politique d'esprit catholique; non! ce n'est pas en évacuant tout cela que nous gagnerons du terrain sur le plan du gouvernement fédéral.

D'ailleurs, le Père Caron montre lui-même le sérieux de la situation en exposant que la centralisation engendre « un péril pour les intérêts catholiques dans un État comme le nôtre, composé d'éléments

religieux hétéroclites, où nous restons une minorité, minorité puissante mais minorité quand même, et où nos concitoyens d'autres confessions ne comprennent plus la nécessité d'institutions confessionnelles et le rôle de la religion dans l'éducation de la jeunesse ou le soin des malades, ni celui de la charité surnaturelle dans l'assistance des malheureux ». Voilà des paroles très sérieuses qui, à mon sens, interdisent à un catholique canadien d'accepter une telle centralisation; elles montrent clairement que les intérêts fondamentaux de l'Église canadienne y sont en jeu.

Or dans le domaine pratique — sagesse temporelle — le Père Caron croit-il que les revendications même les mieux suivies pourront changer très prochainement des divergences de conception aussi profondes que celles qu'il signale là? Même si nous obtenions assez vite des reconnaissances juridiques de certains droits, croit-il que les fonctionnaires et les spécialistes dont il parle dans son article abandonneront la partie, ne continueront pas sciemment ou inconsciemment d'insinuer toujours et partout dans la législation un esprit contraire à celui que nous voudrions voir régner? Se représente-t-il toutes les animosités contre la religion catholique que ces nouvelles campagnes d'opinion, ces nouvelles luttes contre tout le groupe anglo-saxon à travers tout le pays cette fois, ne manqueront pas de déclencher? Ici encore, la sagesse humaine montre qu'il vaut beaucoup mieux, surtout quand on est le plus faible, pouvoir lutter contre un adversaire divisé sur dix fronts et pratiquer en somme la guérilla et les diversions de mouvements, que d'avoir à engager toutes ses forces en même temps sur un seul point.

De plus, il me semble que l'attitude de l'Église sur le problème de la centralisation n'est pas tellement indifférente que les catholiques aient le droit de s'y résigner comme cela en se contentant de réclamations platoniques. Après tout, la décentralisation n'est-elle pas la base même de la conception de l'organisation sociale catholique. N'est-ce pas *Quadragesimo Anno* qui fait un désordre grave du transfert à un groupe, à une collectivité supérieure, de ce qui peut être effectué par un individu ou par des collectivités de rang inférieur ? Je comprends que cette expression s'applique plus spécialement à l'organisation économique et sociale qu'à l'organisation politique, mais je ne vois pas comment le principe, en particulier dans une collectivité humaine du genre de la nôtre, ne vaudrait pas parfaitement en faveur du fédéralisme *décentralisateur*.

Et n'est-ce pas précisément en ce moment même où la centralisation semble atteindre à son apogée dans le monde que le Pape Pie XII réagit le plus fort contre les centralisations et appelle les catholiques à l'action ? Qu'est-ce autre chose que cette rebuffade aux nationalisations, même moralement licites, parce qu'elles risquent « plutôt d'accentuer le caractère mécanique du travail et de la vie en commun et que par conséquent, le profit qu'elles apportent au bénéfice d'une vraie communauté (...) est fort sujet à caution » ? Qu'est-ce autre chose, de bien plus près de notre problème encore, que cette prise de position récente en faveur d'un certain nationalisme économique et cette répudiation « de la pseudo-liberté de l'époque présente de se soumettre à des organisations gigantesques » ?

Décidément, le cri d'alarme du Père Caron est bien venu ! Mais sa solution pratique au problème posé me paraît un peu trop éloignée des réalités de la terre pour convenir aux véritables intérêts de l'Église dans notre temporel canadien. Je crois plutôt que le rôle des chefs clairvoyants consiste précisément à organiser la lutte contre la centralisation elle-même. C'est là qu'est notre véritable ligne de combat. Quant aux fatalités historiques, la Providence s'en chargera ! Et si elles devaient aller vers la centralisation, c'est précisément par les résistances qui y auront été opposées que nous nous verrons octroyer la plus grande somme possible des droits particuliers auxquels le Père Caron pense plus particulièrement.

François-Albert ANGERS

## Le problème de Palestine

Le conflit qui fait rage en Palestine a été provoqué par le sionisme, c'est-à-dire le projet d'établir un État juif dans ce pays. Ce projet lui-même se rattache à la doctrine des nationalités, qui a profondément modifié l'Europe depuis un siècle, et qui secoue maintenant les empires. C'est au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et donc d'accéder à l'indépendance politique, que les Juifs ont réclamé un pays à eux.

Les vainqueurs de 1918, et la Société des Nations ont accepté cette demande, et comme les Juifs sont dispersés par toute la terre, ne constituent nulle part un groupe majoritaire, des politiques occidentaux ont pensé que le plus simple était de leur restituer leur ancienne patrie. Le sionisme pose donc un problème double; d'abord celui de savoir si le peuple juif retrouvera son unité politique ou s'il continuera de demeurer chez les autres peuples une minorité inassimilable; et ensuite dans l'hypothèse d'un État juif, le choix du territoire palestinien.

C'est par ce deuxième aspect du problème que les Juifs se heurtent aux Arabes, et comme il s'agit là de déterminer des droits historiques, toute étude du conflit doit commencer par un examen de l'histoire du pays; ce sera l'objet principal de cet article. Mais nous

verrons que si le problème a pris une telle acuité, c'est parce qu'est survenu, il y a une quinzaine d'années, un changement profond quant au premier aspect du problème sioniste.

### LE ROYAUME D'ISRAËL

Le premier mouvement de la plupart des Chrétiens, c'est de trouver convenable que la Palestine soit attribuée aux Juifs. Ce que chacun a retenu de l'étude scolaire de l'Ancien Testament implique une relation de propriété entre Israël et son ancienne Terre Promise. Ce titre de propriété, les Arabes le contestent. Il convient donc de préciser pendant combien de temps le peuple juif a possédé la Palestine.

L'un des ouvrages les plus récents sur l'histoire du peuple élu, *l'Histoire Sainte* de Daniell-Rops, va nous permettre d'établir brièvement ce premier point. « Si l'Exode eut lieu vers 1225, un siècle et demi environ s'écoule entre l'apparition des Hébreux aux rebords du Moab, et le couronnement du premier roi, Saül (vers 1040). » Pendant cette période — celle des Juges — les divers groupes juifs vont faire la conquête de leurs zones respectives; chaque tribu cherche plutôt à agir seule; Israël s'installe en Canaan, non seulement par la guerre, mais aussi par « cette infiltration patiente dont le peuple élu a toujours été le spécialiste ».

Même à l'avènement de Saül la conquête était loin d'être achevée. La preuve c'est que ce souverain passa son règne à combattre. C'est lui qui a donné à Israël sa première armée régulière, et il finit par périr au combat, se jetant sur sa lance pour ne pas tomber

aux mains des Philistins. Son successeur, David, qui s'était rendu célèbre par sa victoire contre Goliath, dut continuer la guerre. En 1005 il conquiert la citadelle réputée imprenable des Jébuséens pour en faire sa capitale: Jérusalem. C'est sous son règne que le royaume se libère enfin de sa vassalité, à l'égard des Philistins, et qu'il porte son autorité aux frontières de Canaan par des guerres contre les Ammonites et les Moabites.

Lorsque cette conquête fut achevée, il y avait donc environ mille ans qu'Abraham était mort dans ce pays promis à sa postérité. Avant de préciser la durée de la période juive de la Palestine, il faut rappeler que l'histoire du peuple hébreu a été remplie de revers militaires et politiques, qui étaient le châtimement de son infidélité religieuse. Ces revers ont parfois tellement atténué l'emprise des Juifs sur leur pays que les Arabes les invoquent pour raccourcir singulièrement la durée de la période juive.

Mais même en laissant de côté les rivalités intérieures et les divisions du royaume, en ne tenant pas compte des dominations successives imposées par de grands empires; ni de l'exil d'un demi-siècle à Babylone, pendant lequel les Juifs durent comme autrefois en Égypte travailler pour le vainqueur, cependant que la Palestine était soumise à une rude occupation militaire; en laissant de côté toutes ces épreuves qui affaiblissaient singulièrement la souveraineté juive sur le pays, la période juive n'a pas duré 1,500 ans comme le prétendent les Sionistes.

A partir de l'année 48 de l'ère chrétienne la Palestine souffrit de la famine et fut troublée par des émeutes. La situation s'aggrava pendant une vingtaine d'années

jusqu'à l'envoi d'une armée romaine pour réprimer la rébellion. Jérusalem et le Temple furent détruits, et ces événements furent suivis de la dispersion d'une forte partie de la population. Même après cette grande épreuve de petits soulèvements continuèrent de se produire ici et là; ils étaient faciles à réprimer, mais ils finirent par décider les Romains à briser définitivement ce nationalisme.

L'édit d'Adrien provoqua en 135 la révolte de Bar-Kocheba qui fut écrasée sans merci; ce qui restait de la population juive fut décimé. A partir de ce moment-là — sinon dès la destruction de Jérusalem en 70 — la Palestine cesse d'être un pays juif. L'histoire d'Israël n'en est pas moins extraordinaire. Seule une intervention providentielle explique cette longue possession par un petit peuple si souvent à la merci d'ennemis puissants. Mais il reste qu'en prenant le point de vue le plus favorable la Palestine a été pays juif pendant un peu moins de onze siècles et demi.

Après 135, la Diaspora, phénomène de dispersion vers l'ouest commencé dès avant la destruction de Jérusalem, représente le peuple juif qui continuera de se répandre en Europe. Un autre groupe se développera par la suite à l'est, en Mésopotamie; mais jusqu'aux événements récents la Palestine ne sera pour les Juifs que l'objet de leurs prières et de leurs espoirs.

#### LA PÉRIODE ARABE

Lors du partage de l'Empire, en 395, la Palestine se trouva naturellement dans l'Empire d'Orient, et put jouir de deux siècles de calme relatif. En 611,

le roi de Perse envahit la Syrie, prend Jérusalem dont les églises sont détruites. L'empereur Héraclius reprendra en 628 les territoires qu'il avait perdus en 611, mais ce ne sera pas pour longtemps, car les Arabes vont les enlever aux Chrétiens en 637.

A cause des rivalités dans le monde musulman, l'histoire de la Palestine pendant les siècles suivants est mouvementée. Le pillage de la Mecque en 929 produit un exode vers Jérusalem. Quelques années plus tard, quand survient la grande rupture, et que l'Égypte proclame son indépendance sous la dynastie des Fatimites, la Palestine passe sous l'autorité égyptienne. Mais les rivalités continuent. En 1072 la Palestine subit une dure invasion des Turcomans seldjoucides qui vont attaquer l'Égypte; ces envahisseurs sont défaits et l'Égypte reprend ses provinces.

Malgré la conquête musulmane de 637, Jérusalem était demeurée un lieu de pèlerinage pour les Chrétiens. Or au Xe siècle, sous les Fatimites, les pèlerins eurent à souffrir de mauvais traitements, et ce fut encore pire pendant l'occupation des Seldjoucides. La profanation des Lieux-Saints indignait toute la Chrétienté et les Papes reprirent le projet de délivrer la Terre-Sainte. Ce fut le mouvement des Croisades. Les Chrétiens connurent des succès mais les Arabes finirent par demeurer maîtres de la Palestine; ils reprirent en 1291 la ville de Saint-Jean d'Acre, dernier bastion des chrétiens d'Orient.

Un siècle de calme. Puis la Palestine est encore soumise à l'invasion et au pillage, en 1400, par les troupes de Tamerlan, alors que le grand conquérant asiatique est aux prises avec l'Égypte. Cette crise passée, la domination arabe durera encore un siècle,

jusqu'en 1516, alors que commence la domination turque qui va s'étendre l'année suivante à l'Égypte. La Palestine cesse à peu près d'avoir une vie particulière, et subira fréquemment les rivalités des scheiks locaux.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle l'Empire ottoman commence à décliner. L'autorité du sultan est battue en brèche. Méhémet-Ali, qui a émancipé l'Égypte, étend sa domination à la Palestine en 1831. Mais en 1840, après une manifestation navale anglo-russe, les troupes égyptiennes se retirent. Le gouvernement turc raffermirait son emprise sur la Palestine en diminuant les pouvoirs des scheiks. Cependant l'empire touche à sa fin; il sera dissous après la Grande Guerre I.

### LES DEUX THÈSES

Ce coup d'œil bien sommaire sur 2,000 ans d'histoire permet de comparer les prétentions des deux parties. Il va sans dire que de part et d'autre on nie carrément les titres de l'adversaire. Les Juifs, qui affirment avoir constitué l'élément dominant du pays pendant quinze siècles, ce qui est exagéré, soutiennent que leurs droits sur la Palestine n'ont jamais cessé, parce que depuis le I<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne, un bon nombre de familles juives sont demeurées constamment dans le territoire palestinien, et aussi parce que depuis 2,000 ans les Juifs n'ont pas cessé de chérir leur ancienne patrie.

Les Sionistes contestent les titres invoqués par les Arabes. Ils admettent qu'après l'invasion du VII<sup>e</sup> siècle le pays a été dominé par les Arabes; mais ils soutiennent que cette domination a été de courte durée; que par la suite le pays a été sous l'autorité de

gouvernants étrangers, de langue arabe, mais qui n'étaient pas des Arabes. En tout, selon les Juifs, cette période arabe, en y incluant les dominations de Damas, de Bagdad et de l'Égypte, n'aurait duré que 430 ans, jusqu'en 1071.

Par la suite, la Palestine a été soumise à des conquérants qui n'étaient sûrement pas arabes, ni par le sang ni même par la langue: les Turcs seldjoucides, les Croisés, les Mamelouks, et finalement les Turcs ottomans après 1517.

Enfin les Sionistes contestent à une grande partie des Arabes palestiniens d'aujourd'hui l'ancienneté de leur établissement au pays, et même leur qualité d'Arabes. M. Ernest Frankenstein soutient qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle la population de Palestine n'était que d'environ 300,000 âmes, que pas plus de 200,000 étaient musulmans, et que ces musulmans n'étaient pas tous des Arabes, car ce groupe comprenait plusieurs autres races, notamment des Kurdes et des Turcs, voire même des descendants de Croisés, de Grecs, de Romains, et d'Hébreux, considérés comme Arabes parce qu'ils parlaient la langue arabe. De plus l'immigration arabe a été considérable en Palestine depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de sorte qu'une partie notable de la population arabe du pays est formée d'immigrants, ou de descendants d'immigrants, ou de descendants d'immigrants entrés en Palestine depuis un siècle.

Les Arabes ne sont pas moins catégoriques. L'autonne dernier, le roi Abdoullah, de Transjordanie, a écrit un article pour l'*American Magazine*, sous le titre: *Comment les Arabes voient les Juifs*. Il prétend, quant aux titres historiques des Juifs à la Palestine,

que les Hébreux n'ont dominé le pays que pendant 70 ans, sous les règnes de David et Salomon, et encore qu'ils n'avaient pas tout le territoire palestinien actuel. Cette souveraineté aurait pris fin en 926 A.C., pour ne plus être rétablie, et 250 ans plus tard le royaume de Juda ne comprenait que le quart de la Palestine autour de Jérusalem.

Le roi fait remarquer que ce ne sont pas les Juifs mais les Philistins qui ont laissé leur nom au pays, puisque Palestine est la forme grecque de Philistia. En 63 A.C., Pompée conquît la Palestine et jamais par la suite les Juifs n'y furent indépendants. Après 135 A.D., il ne resta qu'une faible minorité juive, et le pays cessa d'être juif sous quelque aspect que ce soit.

En raisonnant comme les Juifs, conclut le royal auteur, l'Angleterre pourrait réclamer la France d'où sont venus ses conquérants normands; les Normands de France pourraient réclamer la Norvège; nous les Arabes pourrions réclamer l'Espagne que nous avons dominée pendant 700 ans, et les Indiens d'Amérique pourraient revendiquer le sol qu'ils ont occupé jusqu'à il y a seulement 450 ans.

Il y a évidemment exagération des deux côtés. Les dominations étrangères de part et d'autre, le fait constant des minorités diverses qui subsistaient pendant les deux périodes, les divisions administratives ou juridiques du territoire, voilà des facteurs qui s'annulent plus ou moins. Et si nous prenons comme critère la population qui dominait dans le pays, au moins quant à la plus grande partie de son étendue, la période juive représente moins de 1,150 ans, et la période arabe, un peu plus de 1,300 ans.

Mais il y a en outre cette différence capitale, que la période arabe est venue après la période juive et se continue jusqu'à nos jours, tandis que la période juive est révolue depuis plus de dix-huit siècles. Si l'on exigeait, pour reconnaître les droits d'un peuple à son territoire qu'il ait 1,300 ans de séjour continu, comme majorité de la population, combien de peuples modernes en Occident auraient des « titres clairs » ? Or c'est la situation des Arabes, et pourtant les Juifs prétendent leur enlever la Palestine.

#### NAISSANCE DU SIONISME

Les Juifs s'efforcent de donner au sionisme des origines lointaines, dans le but d'atténuer une prescription dix-huit fois séculaire. Ils disent que dès après la prise de Jérusalem par Titus, les Juifs de la Diaspora désiraient relever le Temple et reconquérir l'indépendance de leur patrie, et ils soutiennent que c'était déjà le sionisme en puissance.

La première manifestation sioniste serait la révolte de Bar-Kocheba, le Fils de l'Étoile, soulèvement qui provoqua l'extermination et l'exil de tant de Juifs. Certains auteurs voient aussi un fait sioniste dans la tentative de Julien l'Apostat de rebâtir le Temple de Jérusalem, entreprise qui échoua : une éruption de globes de feu força les ouvriers à cesser le travail. L'on affirme encore qu'aux Ve et VIIIe siècles, deux Juifs, l'un en Crète et l'autre en Perse, ont prêché la reconquête de la patrie.

A partir du XIIIe siècle, les persécutions que les Juifs ont subies en Europe ont inspiré à plusieurs reprises à un bon nombre d'entre eux le désir de re-

tourner au pays des ancêtres. En Orient aussi de telles manifestations apparaissent aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles: à Smyrne, à Constantinople, à Gaza, au Caire, des Juifs s'efforcent sans succès de provoquer des mouvements messianistes pour reprendre Jérusalem. En 1799, quand Bonaparte va faire le siège de Saint-Jean d'Acre il lance une invitation aux Juifs d'Orient pour les inviter à reconquérir la Terre-Sainte.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, pendant que se propageait en Europe la doctrine des nationalités, l'idée nationale juive a aussi été discutée; des projets nombreux furent alors formulés pour le rachat de la Palestine aux Turcs par les Juifs. Un Juif anglais a soumis à Méhémet-Ali un plan selon lequel un État juif en Palestine serait chargé de protéger pour l'Angleterre la route de l'Inde; cette idée a fait son chemin, et n'était pas absente des objectifs du mandat anglais, même si elle a été renforcée par le pétrole iranien dont les oléoducs traversent la Palestine; l'abandon du mandat vient surtout du déclin de la puissance anglaise, mais cela coïncide curieusement avec l'indépendance de l'Inde.

Puis le sionisme commence à passer dans les faits. En 1876 se fonde une société pour la colonisation de la Palestine. En 1882, le mouvement prend une forme officielle, car à ce moment les Juifs sont l'objet d'une persécution en Europe orientale; après l'assassinat d'Alexandre II, l'on a découvert des étudiants israéliques dans le complot, et des pogroms se produisent en Pologne et en Bessarabie.

Le mouvement se précise sous la direction de Théodore Herzl. Une société commerciale se fonde à

Londres pour organiser la grande migration. Mais d'ardentes oppositions surgissent. Le baron de Hirsh prône la colonisation juive en Argentine, le baron de Rothschild refuse son aide. Des démarches auprès du sultan ne donnent pas les résultats espérés. L'Angleterre offre alors un territoire près de la Palestine, au nord-est de l'Égypte, puis elle offre l'Ouganda. La mort de Herzl provoque des divisions dans le parti sioniste.

Les Juifs persécutés en Europe orientale n'avaient pas attendu les décisions officielles et s'étaient dirigés en grand nombre vers la Palestine. Ils venaient notamment de Russie. C'est à cause de cette première migration qu'en 1897, au premier congrès sioniste, la population juive de Palestine atteignait 50,000 sur une population totale de 650,000. Mais le progrès fut lent, puisqu'en 1917, quand les troupes britanniques entrèrent en Palestine, le pays comptait 500,000 Arabes et seulement 65,000 Juifs.

#### LE MANDAT BRITANNIQUE

Pendant la Grande Guerre I les Alliés ont proclamé la liberté des peuples à se gouverner eux-mêmes, et les traités de 1919 devaient créer plusieurs États afin de réaliser cet objectif. C'était un climat favorable à l'idée d'un État juif. Les principaux pays alliés approuvaient, et la Déclaration Balfour, du 2 novembre 1917, donna l'approbation de l'Angleterre à l'établissement d'un Foyer National Juif en Palestine. Le traité de Sèvres imposé à la Turquie, et le mandat confié à l'Angleterre par la Société des Nations réitérèrent l'engagement. Le mandat comportait

aussi des garanties pour les groupes non juifs du pays et enjoignait à l'Angleterre d'y favoriser l'immigration juive.

La tâche qu'entreprenait l'Angleterre n'était pas facile, mais pendant plusieurs années, malgré des difficultés, le gouvernement de Londres put manœuvrer assez bien, parce que chacun des deux groupes en présence espérait triompher. Les Arabes étaient résolus à s'opposer à l'État juif et refusèrent de participer à toute forme de gouvernement impliquant une reconnaissance du projet. Toutefois, si les Arabes se trouvaient insultés par ce mouvement d'immigration juive dans un pays qu'ils tenaient pour leur, ils n'étaient pas trop inquiets sur l'issue de l'aventure.

De 1920 à 1930 l'immigration juive était peu considérable et beaucoup de ces immigrants ne restaient pas. En 1927 les émigrants juifs étaient presque deux fois aussi nombreux que les immigrants. Dans ces conditions les Arabes pouvaient attendre. Le mandat était une situation provisoire conduisant à l'indépendance, et tant que les Arabes restaient la forte majorité, ils pouvaient compter rester les maîtres du pays.

L'administration anglaise était d'ailleurs avantageuse pour les Arabes, car elle apportait d'incontestables progrès à ce pays peu développé, qui manquait de communications et d'industries, dont l'agriculture était primitive, où sévissaient la maladie et l'indigence, où régnait un désordre aggravé par les raids des nomades du désert.

Du point de vue démographique ces progrès, notamment dans les domaines de l'hygiène et de l'alimentation, compensaient amplement l'ennui de l'immigration juive. La natalité des Juifs de Palestine

est relativement élevée: 24 par mille. Mais les Arabes ont un taux de natalité de 48.6, ce qui même avec une mortalité assez forte, leur laisse un taux d'accroissement naturel qui est l'un des plus élevés du monde, et qui double presque celui des Juifs. C'est parce que l'administration anglaise a supprimé la malaria, aménagé des aqueducs, organisé des cliniques pour les enfants, que de 1922 à 1945 la population arabe a doublé.

#### PERSÉCUTION NAZISTE

Mais la situation a tout à coup changé. Ce qui promettait la victoire aux Arabes, c'était en somme le fait que le sionisme entraînait peu de Juifs vers la Palestine. La plupart préféraient demeurer dans le pays où ils étaient nés, conserver leur nationalité. L'avènement de Hitler allait transformer les choses. En 1932, l'année qui précéda l'arrivée au pouvoir des nazis en Allemagne, l'immigration juive en Palestine fut de 9,500, ce qui n'avait rien d'alarmant pour les Arabes. Mais en 1933, ce fut 30,000; en 1934, 42,000; en 1935, 61,000. C'était une avalanche des Juifs qui fuyaient l'Europe.

Alors les Arabes ont compris que si cela continuait ils seraient submergés, que la Palestine serait perdue pour eux. Ils eurent recours au terrorisme, au sabotage, à la guérilla contre le gouvernement palestinien. Environ 4,000 personnes furent tuées et il fallut deux divisions britanniques et plusieurs escadrilles de la R.A.F. pour réprimer la révolte, et la tâche ne fut terminée qu'en 1939.

Le gouvernement anglais, qui ne voulait pas s'aliéner le monde arabe, jugea que s'il imposait l'immigration juive par la force, il ne pourrait pas susciter la tolérance mutuelle et la bonne entente que stipulait le mandat. Alors Londres limita l'immigration juive à 75,000 personnes en cinq ans et cessa d'encourager la vente des terres aux Juifs, afin qu'il en restât assez pour la population arabe augmentée. Ce programme fut formulé dans le Livre Blanc de 1939; et l'Angleterre allait en demander l'approbation à la S.D.N. lorsqu'éclata la Grande Guerre II.

Malgré la défaite de l'Allemagne les Juifs s'efforcent de fuir l'Europe. Ceux qui ont survécu à l'hécatombe veulent partir, de sorte que les chefs du sionisme disposent de contingents considérables pour peupler l'État juif. Le sionisme a trouvé l'élément essentiel qui lui avait toujours manqué, et par une étonnante ironie du sort, c'est Hitler qui le lui a procuré.

Coincée entre les Juifs et les Arabes, l'Angleterre a tâché de trouver un compromis. Des groupements clandestins juifs ont voulu forcer la main du gouvernement par le terrorisme. Les Juifs des États-Unis ont réussi à ranger le gouvernement de Washington du côté du sionisme. Le gouvernement Attlee a finalement abandonné la partie et remis le mandat à l'O.N.U. C'est sous l'influence de Washington que l'Assemblée générale a approuvé le 29 novembre dernier un projet de partage de la Palestine. Cette décision de Lake-Success, à laquelle le Canada a eu le tort de coopérer, a provoqué une guerre civile qui, à l'expiration du mandat, le 15 mai, s'est transformée

en une guerre entre le nouvel État d'Israël et les pays de la Ligue arabe.

Même reconnu par Washington et Moscou, même si l'O.N.U. réussit à faire cesser le feu, le nouvel État restera dans une situation précaire; les 600,000 Juifs de Palestine ont contre eux les 34,000,000 d'Arabes du Proche-Orient. Et les Arabes disposent de gisements de pétrole qui intéressent toutes les grandes puissances, à commencer par les États-Unis.

En 1938, les Juifs étaient environ 8,000,000 en Europe (sans compter ceux de la Russie). Il n'en reste pas 2,000,000. Les Arabes demandent en vertu de quel principe les États chrétiens veulent forcer la Palestine — un petit pays musulman pauvre — à recevoir ces Juifs, parce qu'une guerre entre les peuples chrétiens a rendu l'Europe inhabitable aux Juifs. Le problème des réfugiés et des fugitifs juifs n'est pas facile à résoudre, et les survivants de la persécution hitlérienne méritent indiscutablement notre sympathie. Mais est-ce les aider que de les envoyer dans ce milieu hostile? L'intérêt des Juifs eux-mêmes semble condamner cette aventure; comme aussi l'intérêt de toute l'humanité, car ce conflit pourrait déchaîner la redoutable Grande Guerre III.

Paul SAURIOL

## Les lois provinciales sur le logement

Jusqu'à la dernière session provinciale, la législation en matière d'habitation demeurait l'apanage à peu près exclusif du domaine fédéral. Pourtant ce sujet revenait naturellement aux provinces par suite des pouvoirs qui leur avaient été réservés lors de la Confédération.

Jusqu'à 1948, les seules lois relatives au problème du logement furent votées par Ottawa. Mais ce fut aussi la cause de leur insuffisance. Des lois préparées par le gouvernement fédéral n'étaient pas toujours conçues dans le but de venir en aide à la famille nombreuse, à la famille de revenus modestes. De plus, une législation centralisée sur le plan fédéral demeurait inefficace dans ses applications. Les minces résultats des lois fédérales dans notre province, doit-on les imputer au manque de publicité faite autour des lois, ou au désintéressement de la population? Serait-ce que les besoins de la population québécoise étaient moins aigus, moins considérables que ceux de la population ontarienne?

De toute manière, il fallut attendre à la session de 1948 pour connaître l'attitude du gouvernement de la province de Québec en face d'un problème aussi grave. L'assemblée législative vota quatre lois sur le

logement. On a dit de ces bills que leur rédaction n'avait causé de méningite à personne. De fait, ils sont d'une brièveté déconcertante. Mais, issues d'un bon principe, ces lois constituent des mesures préliminaires à une législation d'ensemble. Si étroit qu'en soit le cadre, ces lois, prises telles quelles, sont saines et méritent qu'on cherche à en tirer le meilleur parti possible.

Des quatre lois, la plus importante, à notre avis, est celle qui institue une enquête sur le problème du logement. L'enquête comporte comme objectifs le relevé des besoins, l'analyse des causes, l'étude des mesures à prendre pour développer la construction et permettre aux familles de revenus modestes de trouver des habitations salubres à des prix à leur portée. Notons incidemment que la commission d'enquête devra étudier la possibilité et l'opportunité d'établir un crédit urbain à l'habitation.

Nous avons constaté la sagesse du législateur dans la recommandation qu'il fait aux commissaires de « tenir compte de la nécessité de préserver l'économie rurale, d'éviter l'exode des campagnes vers les villes et de sauvegarder l'œuvre du crédit agricole du Québec » (article 3).

Cette enquête, pour peu qu'elle soit conduite avec diligence et par des gens compétents, peut nous fournir les éléments d'une législation d'ensemble capable de déterminer « une solution bien définitive au problème de l'habitation ». Nous espérons que contrairement à tant d'autres enquêtes gouvernementales inefficaces du passé, celle-ci saura proposer une solution conforme aux conditions sociales et

économiques, comme aux exigences de la famille canadienne-française.

L'enquête constitue donc la pièce maîtresse des quatre lois. Les trois autres lois ne sont que des mesures temporaires, sortes de ballons d'essai préparant une législation plus complète.

L'une de ces lois, le bill No 21, autorise les compagnies à consentir des prêts d'habitation à leurs employés. Ce bill exige que le taux d'intérêt ne dépasse pas 4 pour cent. Le bill permet aux compagnies de participer à la création de fonds destinés à une caisse de réduction de loyers au service des petits salariés.

En définitive, cette loi n'apporte rien de nouveau, si ce n'est la sanction légale à ce qui existait antérieurement dans certaines entreprises. Peut-être incitera-t-elle d'autres compagnies à exercer, elles aussi, un rôle dans le domaine de l'habitation? Nous avons noté cependant un article de ce bill qui nous paraît d'un caractère fort arbitraire. « La cessation légale et définitive, est-il dit, des services de l'emprunteur pour la compagnie peut stipuler l'exigibilité immédiate du remboursement du prêt » (article 7-b). Cette clause peut être interprétée de telle manière qu'elle puisse placer l'ouvrier congédié dans une situation fort embarrassante. En même temps que son emploi, il risque de perdre sa maison. Il faudrait prévoir d'une manière moins périlleuse, moins lourde de conséquences, le cas des congédiements.

Le bill no 7 accorde aux municipalités des pouvoirs spéciaux pour remédier à la crise du logement. Il permet aux municipalités de céder des terrains pour le prix nominal d'un dollar, de réduire pour fins d'impositions à cinquante pour cent de sa valeur réelle,

pour une période de vingt-cinq ans, l'évaluation de toute habitation nouvelle. Les municipalités pourront exécuter à leurs frais les travaux publics, d'aqueduc, d'égoût, nécessaires à l'aménagement des nouvelles résidences. Elles pourront aussi procéder au nivellement des terrains tout en exemptant des répartitions habituelles les nouvelles propriétés.

Des plans et devis pour servir à la construction de ces habitations peuvent être distribués gratuitement à toute personne ou à toute société coopérative. Enfin ajoutons que les municipalités peuvent collaborer aux caisses de réduction de loyers.

Cette loi comporte de nombreux avantages pour stimuler ceux qui désirent se construire, mais on peut se demander quelle sera la portée de ces pouvoirs? jusqu'à quel point seront-ils adoptés par les municipalités? Ce n'est pas sans une certaine appréhension que nous relisons certains articles du bill telles que l'exemption des répartitions ou la réduction de l'évaluation dont jouiront les nouvelles propriétés. Peut-on imaginer que les propriétaires actuels consentiront dans un élan de générosité à assumer seuls les frais des travaux publics effectués pour les nouvelles habitations? Nous croyons que bien des conseils municipaux sont encore trop dominés par des intérêts capitalistes pour développer une politique sociale aussi franche. Et même pour le petit propriétaire déjà installé, serait-il juste de lui rejeter le fardeau sur les épaules? En tout cas, la législature vient de nous donner des armes. C'est à nous de nous en servir. Les mouvements d'opinion publique, surtout lorsqu'ils ont des lois à leur appui sont capables de renverser des coalitions d'intérêts économiques.

Il reste enfin un dernier bill, la loi pour améliorer les conditions de l'habitation. Pour le moment, c'est celle qui nous intéresse le plus puisqu'elle a été conçue directement pour venir en aide aux petits propriétaires.

Cette loi autorise les caisses populaires ou autres sociétés de finance à effectuer des prêts d'habitations soit à des individus, soit à des coopératives qui désirent construire des habitations d'au moins un logement de cinq pièces.

Le gouvernement s'engage à acquitter une portion de l'intérêt exigé sur les prêts si ceux-ci sont effectués à certaines conditions:

1. — Le gouvernement paiera la différence de l'intérêt exigé au-dessus de 2 pour cent pourvu que le taux des institutions prêteuses n'excède pas 5 pour cent.

2. — Le montant du prêt ne devra pas dépasser 6,000 dollars pour une habitation d'un logement et 4,000 dollars additionnels pour chaque logement supplémentaire. Notons toutefois que les maisons de rapport ou les conciergeries ne peuvent se prévaloir de la loi.

3. — L'emprunteur doit occuper un logement ou, selon le cas, les membres de la société coopérative doivent avoir chacun un logement à leur usage.

Le gouvernement met à la disposition de cette loi une somme de trois millions et demi de dollars et charge l'Office du Crédit agricole de l'exécuter.

Cette loi part d'un excellent principe: venir en aide aux particuliers qui veulent se construire pour eux-mêmes et à ceux qui se groupent en coopérative. La méthode utilisée pour les prêts est des plus sages.

Elle confie le choix du risque à l'entreprise privée éliminant le favoritisme qui se serait introduit dans un organisme gouvernemental dispensateur de prêts. Mais c'est là aussi que se trouve l'argument adverse ? Si l'entreprise privée juge elle-même les risques, elle ne prêtera jamais sans garantie additionnelle jusqu'à 100 pour cent du coût de construction. Pour obtenir un prêt de \$6,000.00, il faudra construire une maison de \$8,000, \$9,000 ou \$10,000; dans le cas d'une habitation de \$6,000, on ne prêtera que \$4,000 ou \$5,000. L'ouvrier qui ne dispose pas de capital ne pourra pas combler en argent la différence entre son prêt et le coût de sa maison. Ceux qui tireront le meilleur parti de cette loi seront ou bien ceux qui ont déjà de l'argent pour payer un fort versement initial, ou bien ceux qui peuvent fournir du travail, qui se grouperont en coopérative réduisant leur mise de fonds par un échange de services, par un travail collectif. Les emprunteurs qui réussiront à obtenir un prêt de 6,000 dollars pourront le rembourser à un intérêt minime puisqu'il ne leur restera que 2 pour cent à acquitter, soit un loyer mensuel de \$22 à \$25 sur une période de trente ans.

Cette loi, bien que limitée en portée, sera bien-faisante à plus d'un point de vue. Elle offre de nombreuses possibilités à ceux qui veulent s'établir et apporter leur quote-part de capital ou de travail. Notre législation provinciale a fait un pas dans le domaine de l'habitation. Il nous reste maintenant à travailler pour obtenir des lois capables d'être de quelque secours à ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir une habitation bien à eux.

Jean DESCHAMPS

## **La prochaine convention libérale**

La convention libérale qui doit se tenir les 5, 6 et 7 août s'annonce comme l'événement marquant de l'année politique fédérale. Elle suscite un intérêt qui dépasse de beaucoup celui qui s'attache d'ordinaire aux congrès politiques de ce genre. Et cet intérêt est justifié par l'influence qu'il peut exercer sur l'orientation de la politique canadienne.

Il ne faut pas oublier, en effet, que l'homme que les libéraux choisiront pour succéder à M. Mackenzie King ne sera pas seulement chef d'un parti, mais premier ministre du Canada. Ce sera la première fois dans l'histoire politique, au moins depuis la Confédération, que l'on convoque ainsi une convention pour désigner, non pas un chef de l'opposition, mais un premier ministre. Les deux conventions libérales précédentes, — celle qui a choisi Laurier à la fin du dernier siècle et celle qui a choisi King en 1919, — se sont tenues quand le parti se trouvait dans l'opposition. Il en fut de même de toutes les conventions conservatrices. Après la mort de Macdonald, les trois chefs suivants du parti conservateur qui n'eurent tous trois qu'un règne éphémère furent choisis par leurs collègues et c'est Borden lui-même qui désigna M. Arthur Meighen comme premier ministre

et chef du parti lorsqu'il décida de prendre sa retraite. C'est donc la première fois qu'un parti soit appelé à se donner un chef qui est assuré de se voir confier immédiatement la direction du gouvernement: c'est la première fois qu'une convention de parti est appelée à désigner indirectement le premier ministre du Canada. Le congrès du mois d'août intéresse donc directement, non seulement les libéraux, mais tous les citoyens du Canada.

\* \* \*

La force actuelle et les perspectives d'avenir du parti libéral ajoutent encore à l'intérêt de la convention. L'homme qui sera choisi pour succéder à M. King n'est pas seulement assuré d'exercer le pouvoir jusqu'à la prochaine élection générale, mais il a de bonnes chances de faire renouveler son mandat par l'électorat. S'il essuie un échec, il a de bonnes chances de dominer la coalition qui sera formée pour administrer le pays pendant les années qui suivront la prochaine élection.

Le parti libéral détient le pouvoir. S'il ne réussit pas à le conserver seul, il pourra au moins le partager. Il n'est pas sûr que le parti libéral puisse obtenir une majorité absolue au prochain scrutin, mais il est absolument certain qu'aucun autre parti ne l'obtiendra. C'est qu'en effet le parti libéral est le seul qui constitue une force sérieuse dans toutes les grandes régions du pays. Il se trouve de ce fait dans une situation singulièrement favorable.

Son rival traditionnel, le parti conservateur, demeure puissant en Ontario, il conserve des effectifs sérieux dans les Maritimes et en Colombie, mais il

a été pratiquement liquidé dans les Prairies et irrémédiablement annihilé dans le Québec. Les socialistes gagnent constamment du terrain, ils représentent déjà une force dans les provinces de l'Ouest, mais ils éprouvent des difficultés à s'imposer en Ontario, ils ne font que commencer à pénétrer dans les Maritimes et le Québec leur est complètement fermé pour le moment. Quant aux créditistes, leur force est concentrée dans l'Alberta en dépit des efforts bruyants de l'Union des Électeurs, qui leur est plus ou moins étroitement alliée, pour prendre pied dans les centres français.

Même si les conservateurs devaient connaître de grands succès dans l'Ontario et dans les Maritimes, même si les socialistes devaient balayer l'Ouest et entamer sérieusement l'Ontario, ni les uns ni les autres ne peuvent espérer obtenir 100 sièges dans une Chambre qui en comptera 255. Les libéraux sont pratiquement assurés de constituer le groupe le plus nombreux. S'ils n'obtiennent pas le pouvoir, ils constitueront l'élément dominant de la coalition qui devra se créer pour former un gouvernement et ce sera vraisemblablement leur chef qui sera désigné comme premier ministre même après une défaite.

\* \* \*

Pour les Canadiens français, la convention libérale revêt un intérêt particulier du fait que ce parti groupe actuellement la grande majorité d'entre eux dans le Québec et l'immense majorité dans les autres provinces. Cette adhésion massive des nôtres au parti libéral ne signifie pas tant une approbation de sa politique qu'une condamnation de la politique des

autres partis. Les Canadiens français nourrissent de nombreux griefs contre le parti libéral, mais les autres partis leur offrent encore moins de garanties sur toutes les questions qui leur tiennent à cœur.

En fait, il n'existe pas actuellement de parti fédéral qui réponde aux aspirations de notre groupe ethnique ou qui tienne sérieusement compte de ses revendications. Tous les partis fédéraux sont uniformément impérialistes et pourrions-nous dire racistes, à quelques nuances près, tandis que les Canadiens français veulent un Canada souverain et indépendant qui reconnaisse l'égalité des deux races et des deux cultures. Pour nos gens, le parti libéral n'est qu'un moindre mal.

A la prochaine élection générale cependant, la plupart des électeurs canadiens-français ne verront pas d'autre alternative que de donner leur vote au parti libéral. A moins qu'une aile fédérale de l'Union nationale ne vienne se substituer au Bloc populaire, que la pauvreté force à se retirer de la concurrence électorale et préconiser une politique véritablement canadienne, ils appuieront presque tous le parti libéral par conviction, par habitude ou par nécessité. Conservateurs, créditistes et socialistes ne recueilleront que des poignées de votes de protestation.

Dans les circonstances, la convention libérale ne saurait nous laisser indifférents non plus que le chef qu'elle choisira et le programme qu'elle formulera. Le programme importe cependant beaucoup moins que le chef, puisque c'est le chef qui interprète et exécute le programme.

Les candidatures à la succession de M. King ne seront connues de façon définitive qu'à la veille de la convention, sans parler des campagnes qui peuvent se lancer au cours de la convention même, mais il semble que la lutte se fera surtout entre M. Louis Saint-Laurent, ministre des affaires extérieures, et M. J.-G. Gardiner, ministre de l'agriculture. Il est probable que le premier ministre du Manitoba, M. Stuart Garson, tente également sa chance et il ne faudrait pas écarter définitivement M. Douglas Abbott, ministre des finances, que l'on pourrait présenter comme candidat de compromis au cas d'une impasse qui résulterait d'un partage égal des votes des délégués entre les principaux candidats.

Il est facile de prévoir que les délégués du Québec et des autres circonscriptions françaises se rallieront autour de M. Saint-Laurent, et ceux des Prairies autour de M. Gardiner si M. Garson ne vient pas lui en enlever une partie. Les candidats s'emploieront surtout à gagner des adhésions parmi les délégués de l'Ontario et de la Colombie qui ne soutiendront pas de candidatures particulières.

M. Saint-Laurent est demeuré jusqu'ici le favori, même si on ne lui concède plus une élection par acclamation comme on le faisait il y a quelques mois. Il aura vraisemblablement à subir une lutte acharnée de la part de M. Gardiner qui possède pour lui l'éloquence, la combativité et une longue expérience des luttes politiques. Si les dirigeants du parti libéral ne tiennent compte que des facteurs électoraux, M. Saint-Laurent devrait l'emporter sur M. Gardiner

parce que son élévation à la direction des affaires du pays lui conférerait sur l'électorat de langue française une emprise que son principal adversaire a perdue dans les Prairies sous les coups des socialistes. Les facteurs de race et de religion peuvent cependant entrer en ligne de compte et il semble que M. Gardiner ait déjà engagé la lutte sur ce terrain par une habile campagne de chuchotement. M. Saint-Laurent conserve cependant un grand prestige acquis par sa dignité, ses succès professionnels et parlementaires et la confiance que M. King lui a constamment témoignée depuis deux ans. Et les libéraux peuvent difficilement oublier que l'appui massif des électeurs de langue française peut leur assurer une centaine de sièges quand il ne leur en faut que 130 ou 135 pour conserver solidement le pouvoir.

\* \* \*

Les vœux de la majorité de nos gens accompagneront sans doute M. Saint-Laurent au cours de la convention surtout si la lutte s'avère difficile et prolongée. Ce sera l'effet d'une sympathie et d'une solidarité toutes naturelles. L'élection de M. Saint-Laurent comme chef du parti libéral et premier ministre du Canada est-elle désirable pour les Canadiens français? C'est une question que l'on a déjà commencé à se poser dans les cercles réfléchis, même chez les libéraux.

L'élection de M. Saint-Laurent constituerait sans doute un honneur pour les Canadiens français, une affirmation de leur importance et de leur influence en politique fédérale. Elle contribuerait à accroître

le prestige de notre groupe au pays et un peu dans le monde où le Canada commence à tenir une place assez considérable. Elle consacrerait une sorte de tradition d'alternance au sein du parti libéral et démontrerait que le règne de Laurier ne fut pas simplement un accident.

Il en est cependant plusieurs qui redoutent cette éventualité. Ils n'ont pas oublié l'expérience de Laurier qui fut marquée de tant de compromis désastreux pour notre groupe. Ils craignent que l'honneur de fournir le premier ministre du Canada ne nous coûte trop cher en exigeant de nous des concessions continuelles. Un premier ministre de langue française, représentant-ils, voudra se faire pardonner ses origines en sacrifiant nos revendications sur l'autel de la bonne entente.

Il existe cependant une différence entre le cas de Laurier et celui de Saint-Laurent. Laurier était dans la force de l'âge lorsqu'il a été choisi comme chef du parti libéral tandis que M. Saint-Laurent a déjà 66 ans. Laurier est demeuré à la direction du parti libéral pendant un quart de siècle et il a exercé le pouvoir pendant quinze ans: M. Saint-Laurent ne fera probablement pas plus qu'un terme. Ce facteur de l'âge peut exercer une influence sur les libéraux de langue anglaise qui pourront se concilier l'élément français pour longtemps sans avoir à garder trop longtemps un chef français; il peut valoir aussi dans une certaine mesure pour les Canadiens français qui pourront s'assurer un certain prestige dans le monde sans avoir à consentir trop longtemps des sacrifices pour maintenir un des leurs à la direction des affaires. Il existe peut-être une autre différence entre Laurier et Saint-Laurent. Et c'est que Laurier était un politicien expérimenté dont

l'habileté et la souplesse n'ont été surpassées que par celles de M. King tandis que le ministre des affaires extérieures a souvent fait preuve d'une franchise brutale.

Si M. Saint-Laurent doit être choisi comme premier ministre du Canada à la convention libérale du mois d'août, les Canadiens français devront se garder à la fois d'une méfiance injuste et d'une idolâtrie funeste. Ils devront continuer à faire valoir froidement leurs légitimes revendications comme des citoyens égaux dont l'influence au sein du parti libéral comme dans toute la vie canadienne est pleinement justifiée par leur importance et leur apport à l'œuvre commune.

PIERRE VIGEANT

## Les livres et leurs auteurs

### Plus de prêtres pour le salut du monde.<sup>1</sup>

« La moisson est grande mais les ouvriers sont peu nombreux. » On a bien souvent répété cet appel que le Christ faisait Lui-même il y a dix-neuf siècles. Aujourd'hui plus que jamais, alors que le nombre de prêtres diminue proportionnellement à la population du globe, les livres sur cette question se multiplient. Celui que nous présente l'Abbé Poisson n'est pas un des plus récents, puisqu'il a d'abord été publié en Allemagne en 1919 par le Père Hermann Fisher de la Société du Verbe Divin, mais c'est une étude très complète de tous les aspects du problème. La première partie traite de la grandeur du sacerdoce catholique; la deuxième, du manque universel de prêtres et la troisième, de la vocation sacerdotale. L'Abbé Poisson, en plus de traduire cette étude et de l'adapter à notre pays, a mis à jour toutes les statistiques sur la population catholique et non-catholique dans les pays chrétiens aussi bien que dans les pays de mission.

« Pour ce qui est de l'ouvrage, dit Monseigneur Charbonneau, archevêque de Montréal, dans une

---

1. *PLUS DE PRÊTRES POUR LE SALUT DU MONDE.*  
Traduit de l'allemand revu et mis à jour par l'abbé C. Poisson,  
aux Éditions Fides, Montréal.

lettre-préface, point n'est besoin d'en faire ressortir longuement les mérites. Il parle par lui-même. Il suffit de parcourir sommairement ses chapitres pour se rendre compte de tout le profit qu'en tirera celui qui voudra en savourer les enseignements. Aussi nous ne saurions assez recommander à tous ceux auxquels incombe la redoutable responsabilité de décider des vocations ainsi qu'aux jeunes gens eux-mêmes qui arrivent à la croisée des chemins d'en faire leur livre de chevet. Ils y trouveront les notions précises et essentielles dont ils ont besoin pour éclairer leurs esprits et les sentiments féconds et délicats qui sauront élever et enflammer leurs cœurs.

\* \* \*

### Famille Belcourt

La famille Belcourt a fêté son tricenaire en 1946. Les travaux de compilation, de recherches ont sans doute empêché la publication immédiate de la brochure qu'a fait paraître, il y a quelques mois, le Père Guillaume Belcourt, s.j., membre de la Société historique du Nouvel-Ontario. Cette brochure contient le compte rendu des fêtes du tricenaire, la généalogie de la famille et quelques notes d'intérêt général sur les Belcourt.

Parmi celles-ci, nous soulignons la courte biographie du sénateur Belcourt, le représentant le plus illustre de la famille. Qu'on nous permette de rappeler à la mémoire de nos lecteurs le grand patriote que fut le sénateur. Sa seule carrière politique suffirait à imposer son nom à notre souvenir: député pendant 36 ans, président de la Chambre de 1904 à sa démission en 1906, membre du Conseil Privé en 1905 et du sénat

en 1907. Mais ce que les Franco-Ontariens surtout n'oublieront pas, c'est la lutte que le Sénateur a menée contre le Règlement XVII qui défendait l'usage du français dans les écoles de l'Ontario. Le Père Belcourt écrit à ce sujet dans la brochure: « Il fut l'instigateur du mouvement qui a réuni les sommités de langue anglaise d'Ontario pour abolir le néfaste Règlement XVII. Il n'abandonna jamais cette tactique d'aller au sein même du Camp adverse défendre avec courtoisie, mais avec vigueur, la cause qui nous est chère. Son appel calme et ferme au *fair-play* et à la justice des Anglais lui assura un renfort puissant qui lui permit de renverser l'opposition du gouvernement et d'obtenir l'abrogation du Règlement XVII. »

Marc-A. PERRON

\* \* \*

### « Les responsables de la deuxième guerre mondiale »<sup>2</sup>

A cette brochure on devrait faire la plus large diffusion, quand elle n'aurait pour mérite que de rétablir l'équilibre en ce qui concerne ces « responsables ». En ce bref tract de 22 pages, il serait facile de recueillir les citations où avant de dire: « Les Alliés firent cela », le Dr Hamel écrit: « Les Allemands firent ceci ». C'est donc que l'auteur n'a nullement

---

2. « Les responsables de la deuxième guerre mondiale », par le Dr Philippe Hamel, brochure de 32 pages, imprimée par l'Imprimerie Populaire Limitée.

interverti l'ordre de l'ange et du diable, mais qu'il a simplement, et avec la vigueur qu'on lui connaît, tapé à fond de train contre la propagande unilatérale dont on nous a inondés la guerre durant. (Il n'a, du reste, utilisé que de la documentation publiée du côté allié.)

En Allemagne et dans les territoires occupés, on fit à bien fortes doses de la propagande nazie. Ici, on fit pour les Alliés et la Russie une propagande sans scrupule. Est-ce à dire que toute propagande est défendue ? Nullement, mais la plus élémentaire décence exige qu'on ne fausse pas les faits.

La propagande de l'avant-guerre immédiate a été étudiée de façon magistrale dans une série d'articles de M. Georges Pelletier, dans l'« Action Nationale » aux alentours de juin 1939. Et vint la guerre. Radio, cinéma, journaux, affiches, emprunts de la victoire, et tous les moyens à la disposition du gouvernement nous chantèrent, à qui mieux mieux, à longueur de journée, la sublimité de la cause alliée et les méfaits des nazis. Quant à l'atroce persécution hitlérienne d'avant-guerre vis-à-vis des catholiques allemands (à la résistance desquels a rendu hommage un pasteur protestant), pas un mot, aux années d'avant-guerre, dans la propagande *officielle*. L'effarante série de massacres d'Espagne en 1936-1937, sur lesquels l'épiscopat du pays publia des statistiques qui font frémir, ne souleva nulle indignation parmi les protagonistes *officiels* de la démocratie, de la liberté, de la civilisation et de la chrétienté. Une dizaine d'années avant, c'était le Mexique : là encore, des comptes rendus irréfutables dénotent que vraiment au moins la liberté fut atteinte ! et la propagande *officielle* ne bougea pas.

Mais vint 1939, et l'histoire de la première grande guerre se répéta, on noircit de façon absolue l'adversaire, quitte non seulement à innocenter, mais à exalter le plus possible les Alliés. Quand la série d'articles du Dr Hamel ne serait bonne qu'à donner un minimum de sens critique à nombre de gens auxquels Voltaire pensait en disant: « Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose », il faudrait lui souhaiter la plus large diffusion. D'aucuns ont peur de la vérité, comme si le fait de voir clairement le pour et le contre pouvait nuire à une cause juste. Certains des plus ardents nationalistes ont écrit d'eux-mêmes que l'alliance avec la Russie pouvait se défendre sous l'aspect politique. Mais diable, que ne nous a-t-on laissés tranquilles avec la Russie championne de tous les grands principes!

Et maintenant, c'est la propagande à rebours! Ce gouvernement communiste, dont on taisait les méfaits les plus atroces, la dictature sanguinaire en différents pays de l'est européen, maintenant... il est répréhensible! Mais encore une fois, ô vérité de la Palice, toute l'attitude de la propagande *officielle* de par ici ne se basera que sur l'intérêt et l'orbite économique autour de laquelle gravite le Canada! Si les États-Unis, nouveaux représentants de l'Occident impérialiste, jettent le moindre mot d'ordre, il y a bien des chances que se mette en branle le mécanisme habituel d'empoisonnement de l'opinion. On nous lancera par la tête l'amas d'horreurs qui se font dans l'Est de l'Europe, alors qu'*avant la deuxième guerre* on a fait silence sur le régime bolchéviste, sur les massacres de catholiques mexicains, espagnols et même allemands. Il s'agira d'une croisade cette fois encore,

et surgiront de-ci de-là toutes sortes de découvreurs de l'encyclique « Divini Redemptoris » contre le communisme.

Qui amènerait la participation à cette guerre possible? D'abord, pourquoi le communisme prend-il, si ce n'est dans l'espoir d'amélioration de conditions sociales dont l'atrocité a plus que doublé à la suite du dernier conflit? Les guerres d'aujourd'hui étant totales rien ne pourrait en sortir qu'une aggravation de la situation, et donc un terrain encore plus propice à l'expansion du communisme, et *ceci surtout dans les pays qui y auront participé.*

D'aucuns disent: « Une attitude canadienne est vaincue d'avance, voyez 1914-1918, 1939-1945. » Qu'en sait-on? Dans les deux cas, dans le monde anglo-canadien, l'expression périodique d'opinions à tendance sociale, de plusieurs universitaires, hommes d'affaires et journaux, a contribué à limiter certains dégâts. L'on ne doit pas oublier non plus que le temps travaille pour un sain canadianisme, on ne peut agir indéfiniment contre la géographie. A preuve, cette enquête d'il y a un an et demi environ sur les opinions de soldats de langue anglaise à propos du drapeau, et qui a donné des réponses d'allure nettement canadienne.

Profiter des leçons du passé immédiat, voir clair le plus possible, se dire qu'en dépit des perpétuelles tentatives de confusion des esprits il y a de plus en plus de gens qui voient clair, voilà sans doute, et à juste titre, le souhait du Dr Hamel à ses lecteurs en écrivant sa brochure.

Jean HÉROUX

## LE RAPPORT DE DURHAM<sup>(1)</sup>

Lord Durham, délégué par le gouvernement de Londres en 1838 pour faire enquête sur la situation des colonies de l'Amérique du Nord, est demeuré au Canada quelques mois seulement. On ne peut toutefois mesurer son influence à la longueur de son séjour au pays. Aucun gouverneur n'a probablement eu sur la politique canadienne en général et sur la politique québécoise en particulier plus d'influence que Durham. Le rapport qu'il a présenté à la reine Victoria à son retour en Angleterre nous a valu en effet l'Union des deux Canadas en 1841 et la Confédération en 1867.

M. Marcel-Pierre Hamel vient de publier la traduction de ce rapport avec présentation et notes. La présentation est en quelque sorte une étude psychologique de Durham. Deux idées ont dominé la vie du grand réformateur anglais: la liberté et l'empire. Il croyait sincèrement que les colonies devaient avoir beaucoup de liberté politique et que c'était encore là le meilleur moyen d'assurer la permanence du lien britannique. Mais il crut également ou voulut croire que la première cause des troubles dans le Bas-Canada était le conflit des races et l'unique remède, l'assimilation des Canadiens français. C'était d'ailleurs beaucoup d'honneur qu'on nous faisait! On voit pourquoi Durham suggéra l'union des deux Canadas.

Le rapport de Durham est à la base de toute notre histoire politique depuis plus d'un siècle. La lecture d'un document anglais de cette longueur a pu en rebuter plusieurs. Nous l'avons maintenant en français, dans un style clair et toujours élégant. Cette traduction ne pouvait arriver à un moment plus opportun. En 1948 où il est si souvent question d'autonomie provinciale, il n'a rien perdu de son actualité, bien au contraire.

---

(1) (Le RAPPORT DE DURHAM, présenté, traduit et annoté par Marcel, Pierre Hamel, aux Éditions du Québec, 375 pages).

## HISTOIRE DU COLLÈGE DE STE-ANNE DE LA POCATIÈRE. <sup>(1)</sup>

« Ah! le beau réveil de l'éducation parmi les Canadiens dans le premier quart du dix-neuvième siècle!... Quand on songe que dans la période de 1804 à 1827 il n'y eût pas moins de cinq collèges classiques qui virent le jour parmi nous... » (Mgr Gosselin). Au nombre de ces collèges se trouve celui de Ste-Anne de la Pocatière dont Mgr Lebon vient de publier l'histoire du premier demi-siècle (1827-1877), un livre présenté avec goût et écrit dans un style soigné et vivant, un livre que tous les anciens « gars de la butte » vont lire avec plaisir.

Cette institution plus que centenaire méritait d'avoir son histoire écrite. Elle a joué comme toutes celles du même genre un rôle de premier plan dans le développement de notre vie nationale. Parmi les Anciens de Ste-Anne on a compté de tout temps de hautes personnalités religieuses et laïques. Aujourd'hui encore, on en trouve qui détiennent des postes de commande dans tous les domaines. Et puis... il y a les autres, évidemment: médecins, avocats, etc... sans compter ceux (oh! bien humbles, ceux-là!) qui font la « recension » des livres pour l'Action Nationale!

\* \* \*

## PERCÉ <sup>(2)</sup>

Quand on projette un beau voyage, deux directions s'offrent naturellement à nous: le sud pendant la saison froide, le nord pendant la saison chaude. Mais

---

(1) (HISTOIRE DU COLLÈGE DE STE-ANNE DE LA POCATIÈRE, par Monseigneur Wilfrid Lebon, P.D., 575 pages).

(2) (PERCÉ, par l'abbé C.-E. Roy, 175 pages.)

dans les deux cas, le voyage sera d'autant plus beau et plus profitable que le guide sera meilleur. Celui que nous fournit l'Abbé Roy en publiant PERCÉ est le plus vivant et le plus savant que nous puissions désirer pour visiter cette région unique dans notre province. Il reste au touriste le soin de le consulter avant ou au moins pendant le voyage. Il arrive en effet qu'on se dise en achetant un livre de ce genre: « Je le lirai une fois de retour à la maison. Ce sera une façon de refaire le voyage. » Et l'on s'aperçoit à la lecture qu'on a passé près de mille endroits intéressants sans les voir parce que justement on en ignorait l'existence!

Il est malheureux pourtant que l'auteur ait ajouté à la fin tant de pages pour la réclame commerciale: hôtels, garages, magasins, tous les établissements commerciaux y passent. On en trouve assez le long de nos routes, de ces panneaux-réclame, épargnons-en au moins nos livres.

\* \* \*

## LES HOMMES ONT PASSÉ...(1)

Jacqueline Mabit en est à son deuxième roman. LA FIN DE LA JOIE, paru en 1945, était l'histoire de deux jeunes étudiantes liées par une étroite amitié. Le personnage de Danielle, sensible et fidèle, et celui de Laure, plus indépendante, étaient assez bien dessinés. Bien que de qualité littéraire inférieure, (le style est recherché, les comparaisons d'un goût douteux et les phrases souvent ronflantes) le roman pouvait présenter quelque intérêt. On ne saurait en dire autant de LES HOMMES ONT PASSÉ dans lequel les personnages, même celui d'Hélène, restent vagues

---

(1) (LES HOMMES ONT PASSÉ, par Jacqueline Mabit, Éditions Beauchemin, 225 pages).

et manquent de consistance. Ce n'est qu'une kyrielle de faits comme il en arrive dans la vie de tout le monde et sans intérêt vraiment humain.

Même si plusieurs des *étapes* (c'est le titre de la deuxième partie) sont racontées avec assez de verve, à côté de bonnes pages on en trouve encore trop d'autres défigurées par des phrases incorrectes et ronflantes. Quelques-unes sont tout à fait énigmatiques, comme celle-ci :

*« Dans le mariage, il y a magie et art. Pourquoi Hélène s'était-elle si facilement détachée de son mari, pourquoi l'avait-elle pris en haine ? Peut-être parce que Philippe était artiste et qu'elle n'était pas magicienne. » (32)*

Les personnages ont parfois des gestes surprenants, comme Philippe qui soudain au cours d'une conversation tranquille avec sa femme.

*« ...plongea la tête entre ses deux genoux, ouverts en equerre »*

Des réactions non moins surprenantes : Hélène de son logis, au dernier étage d'un immeuble, regardait Paris...

*Les tours de Notre-Dame, comme deux bons géants gardaient la ville. Rassurée, elle rejoignait son mari. (P. 82)*

LES HOMMES ONT PASSÉ, si on le compare au premier roman du même auteur, marque, à notre avis, un recul.

# Partie documentaire

## Vers la République

Les élections en Afrique du Sud où le parti nationaliste l'a emporté, ont produit les mêmes réactions chez nos trois quotidiens catholiques de langue française.

Que le *Devoir*, journal ouvertement nationaliste, considère comme naturelle l'évolution vers la république qui se dessine actuellement dans le Dominion sud-africain, il fallait s'y attendre. Mais il est remarquable que l'*Action catholique* et le *Droit*, dont le nationalisme est moins prononcé, adoptent la même attitude. Il y a là certainement un signe des temps qui mérite d'être signalé.

Et comme rien ne vaut les textes nous consignons ici les phrases essentielles des articles de ces deux journaux.

Dans le *Droit* du 31 mai, le rédacteur en chef, M. Camille L'Heureux, après avoir rappelé que le parti vainqueur « réclame depuis longtemps la transformation de l'Afrique du Sud en une république indépendante », conclut: « Il ne s'ensuit pas que l'Afrique-sud va rompre immédiatement avec l'Empire britannique. La coalition nationaliste n'a qu'une faible majorité de cinq voix. C'est bien peu pour s'engager immédiatement dans cette voie. Mais le scrutin marque bien que l'Afrique-sud continuera à se dégager de l'emprise impériale de la Grande-Bretagne, tout en coopérant avec celle-ci lorsque son intérêt et celui du monde en général le commandent.

« L'Afrique-sud est maîtresse de sa destinée sous un régime démocratique. Elle entend suivre son évolution naturelle. Cela peut ne pas faire l'affaire de certaines gens, mais personne ne saurait lui reprocher de poursuivre cette évolution. Les cadres de l'Empire britannique ne sont pas éternels. »

Plus catégorique encore est le rédacteur en chef de *l'Action catholique* M. Louis-Philippe Roy: « La guerre a favorisé partout, écrit-il, les mouvements autonomistes. On le voit actuellement en Palestine où le mandat britannique vient de prendre fin. La Hollande et la France ont elles-mêmes à souffrir dans leurs liens impériaux.

« Cette tendance émancipatrice se fait sentir même au Canada et les résultats des élections d'hier ne seront certes pas de nature à refroidir les partisans d'une république canadienne. Bien au contraire, ces « républicains de désir » vont secouer leur timidité et prêcher leur doctrine avec plus de cohésion.

« Rien n'est plus naturel d'ailleurs que cette évolution. Elle se fait lentement chez les gens qui ne confondent pas évolution et révolution, mais elle s'opère tout de même. On sait comment elle a abouti chez nous au Statut de Westminster et comment elle s'est poursuivie depuis. Jamais on n'a tant parlé des appels au Conseil privé, de la nomination d'un vice-roi canadien, de l'adoption d'un drapeau authentiquement canadien, voire d'une république.

« Dans notre pays comme ailleurs, l'impérialisme a ses partisans convaincus. Ils ne sont pas prêts à rompre les liens qui nous retiennent encore à la grande famille impériale. Chaque fois que votre gouvernement ose en couper un ils en pleurent sincèrement. Mais l'évolution est tellement naturelle chez les peuples qu'elle en devient un jour fatale ».

Il n'y a pas si longtemps qu'un article du même genre écrit par le directeur du *Devoir*, M. Gérard Filion, faisait jeter les hauts cris à notre ministre des Affaires extérieures, le Très Honorable Louis Saint-Laurent.

Mais cette fois-ci il n'a pas bronché. Les courants d'idées vont vite dans notre pays. Bientôt on pourra s'afficher républicain, publier des revues intitulées: « La République ». Et personne ne trouvera cela étrange. « Évolution naturelle et fatale », pour reprendre le mot de nos deux journalistes.

A. P.

## Une entreprise de chez nous: La Laurentienne

À l'automne de 1937, monsieur G.-A. Carette, homme de longue expérience et de haute compétence en assurance-vie et qui rêvait depuis quelques années déjà d'organiser une compagnie, rencontra le Dr J.-A. Tardif de Lévis. Tous deux, après étude et mûre réflexion, décidèrent de fonder une compagnie d'assurance-vie. Ils firent alors appel à quelques bonnes volontés pour former le premier groupe qui deviendrait La Laurentienne.

Après des mois de travail, de consultations, de rencontres, alors que soixante-et-onze personnes recrutées dans les différentes classes de la société avaient signé un premier engagement vis-à-vis les fondateurs de La Laurentienne, le Lieutenant-gouverneur de la province octroyait une charte créant La Laurentienne, compagnie d'assurance-vie, en date du 3 mars 1938, avec un capital autorisé de \$1,000,000.

La vente du capital-actions commença alors et en fin d'année 1938, une assez forte proportion de ce capital-actions était vendue. Dès janvier 1939 les techniciens de la compagnie complétèrent l'organisation de la vente et le 4 février de la même année le Surintendant des Assurances de la province de Québec accordait à La Laurentienne son permis pour la vente des polices d'assurance-vie dans la province de Québec.

En fin d'année 1941, il était admis que La Laurentienne, à cause de la rapidité de son développement, ne pouvait continuer à maintenir l'allure de ses opérations sans une nouvelle capitalisation. Une demande fut faite au Lieutenant-gouverneur de la province et des lettres patentes supplémentaires furent octroyées autorisant La Laurentienne à émettre une nouvelle capitalisation pour un autre million. Ce capital fut vendu en l'espace de quelques mois.

Au terme des dix premières années de l'histoire de La Laurentienne, il est encourageant de constater que ses résultats ont dépassé dans une forte proportion tout ce qu'avaient espéré les fondateurs eux-mêmes. Le personnel du Siège Social de même que l'équipe de vente sont animés d'un même idéal: Augmenter les succès et la renommée de La Laurentienne, en améliorant sans cesse la qualité de leur travail et des services aux assurés

# TABLE DES MATIÈRES

Volume XXXI: janvier à juin 1948 inclusivement

## JANVIER

|                                                                                                       |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Des maisons</i> — L'ACTION NATIONALE .....                                                         | 3  |
| <i>Un drapeau provincial</i> — René CHALOULT .....                                                    | 5  |
| <i>Pour un humanisme ouvrier</i> — UNE ENQUÊTE DE LA REVUE .....                                      | 10 |
| <i>Le coureur de bois, type social</i> — Lionel GROULX .....                                          | 23 |
| <i>Un texte à copier et à répandre</i> — David MASON .....                                            | 39 |
| <i>L'étouffement de l'Autriche</i> — Joseph LEFRANÇOIS .....                                          | 43 |
| <i>Les relations commerciales sont tendues entre le Canada et l'Angleterre</i> — Pierre VIGEANT ..... | 56 |
| <i>Poèmes</i> — MARIE-ROLANDE .....                                                                   | 63 |
| <i>Les livres et leurs auteurs</i> — Marc-André PERRON .....                                          | 66 |
| <i>La vie courante</i> — Dominique BEAUDIN .....                                                      | 78 |

## FÉVRIER

|                                                                                                                                            |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>« Si vis pacem... »</i> — L'ACTION NATIONALE .....                                                                                      | 81  |
| <i>Trente-sept pour cent</i> — Anatole VANIER .....                                                                                        | 83  |
| <i>Pour un humanisme ouvrier: « L'ennemi dans nos murs »</i> — D'Iberville FORTIER, Pierre LEFEBVRE, Camille LAURIN, Jean-Marc LÉGER ..... | 93  |
| <i>L'habitation à loyer modique aux États-Unis</i> — Jean DES-CHAMPS .....                                                                 | 113 |
| <i>L'avenir des lois françaises au Canada</i> — Jacques PERRAULT .....                                                                     | 124 |
| <i>L'ascension de M. St-Laurent</i> — Pierre VIGEANT .....                                                                                 | 143 |
| <i>Politique provinciale</i> — Jean Drapeau .....                                                                                          | 149 |
| <i>Les livres et leurs auteurs</i> — Marc-André PERRON .....                                                                               | 157 |

## MARS

|                                                                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Le Canada français et l'immigration</i> — Dominique BEAUDIN .....                                                             | 161 |
| <i>Pour faire revivre et durer le « cousinage »</i> — C.-E. COUTURE .....                                                        | 166 |
| <i>Le sens du national dans les milieux populaires</i> — Claude RYAN, L'Enquête de la Revue: « Pour un Humanisme Ouvrier » ..... | 171 |
| <i>L'avenir des lois françaises au Canada</i> — Jacques PERRAULT .....                                                           | 190 |

|                                                                                   |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>L'Allemagne et la Tchécoslovaquie</i> — Joseph LEFRANÇOIS.....                 | 207 |
| <i>Le formidable enjeu de la prochaine lutte électorale</i> — Pierre VIGEANT..... | 217 |
| <i>Politique provinciale</i> — Jean DRAPEAU.....                                  | 224 |
| <i>Les livres et leurs auteurs</i> — Marc-André PERRON.....                       | 233 |
| <i>Un étudiant présente son maître</i> — Raymond DAVID.....                       | 238 |

## AVRIL

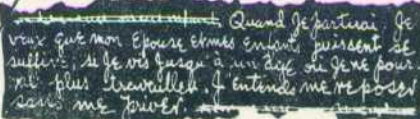
|                                                                                                  |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Le Grand Soir de la croisade capitaliste</i> — L'ACTION NATIONALE.....                        | 241 |
| <i>Nationalisme et internationalisme</i> — François-Albert ANGERS.....                           | 243 |
| <i>La compétence: voie du salut</i> — Jean-Robert BONNIER.....                                   | 275 |
| <i>Pour un humanisme ouvrier: Un nationalisme social</i> — Jean-Paul ROBILLARD.....              | 284 |
| <i>Un siècle après la reconnaissance officielle de la langue française</i> — Pierre VIGEANT..... | 297 |
| <i>Le rideau tombe</i> — Jean DRAPEAU.....                                                       | 306 |
| <i>Les livres et leurs auteurs</i> — Marc-André PERRON.....                                      | 310 |
| <i>L'École Polytechnique</i> — Ignace BROUILLET.....                                             | 317 |

## MAI

|                                                                                          |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>La capitale du Canada bilingue</i> — L'ACTION NATIONALE.....                          | 321 |
| <i>Immigration, statistiques et histoire récente</i> — Dominique BEAUDIN.....            | 323 |
| <i>Propos d'un plus de trente ans à un plus de quarante ans</i> — Rodolphe LAPLANTE..... | 334 |
| <i>Honoré Mercier</i> — Rodolphe FOURNIER.....                                           | 344 |
| <i>L'âge des aiguillages</i> — Paul-Émile GINGRAS.....                                   | 349 |
| <i>Les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard</i> — J.-E. ARSENAULT.....                    | 362 |
| <i>L'électricité au service du cultivateur</i> — Jean BLANCHET.....                      | 373 |
| <i>Les découvertes de 1672-1743 et l'empire français d'Amérique</i> — Doreen BÉDARD..... | 381 |
| <i>Session d'attente</i> — Pierre VIGEANT.....                                           | 389 |
| <i>Notre question nationale</i> — F.-A. ANGERS.....                                      | 396 |
| <i>Partie Documentaire</i> — L'ACTION NATIONALE.....                                     | 398 |

## JUIN

|                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Autonomie ou «Collaboration»</i> — L'ACTION NATIONALE.....               | 401 |
| <i>Repenser le Nationalisme</i> — Gérard DION et Joseph PELCHAT.....        | 403 |
| <i>Conclusions très provisoires</i> — André LAURENDEAU.....                 | 413 |
| <i>Catholicisme et centralisation.</i> — François-Albert ANGERS.....        | 425 |
| <i>Le problème de Palestine.</i> — Paul SAURIOL.....                        | 437 |
| <i>Les lois provinciales sur le logement.</i> — Jean DESCHAMPS.....         | 452 |
| <i>La prochaine convention libérale.</i> — Pierre VIGEANT.....              | 458 |
| <i>Les livres et leurs auteurs.</i> — Marc-André PERRON et Jean HÉROUX..... | 466 |
| <i>Partie documentaire.</i> — L'ACTION NATIONALE.....                       | 472 |



Quand je partirai, je  
veux que mon Epouse et mes enfants puissent se  
soutenir; si je vis jusqu'à un âge où je ne pour-  
rai plus travailler, j'entends me reposer  
sans me gêner.

Voilà un idéal d'homme sage. Il est facilement réalisable. Quel âge avez-vous? La CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE va vous préparer tout de suite un projet d'assurance et de rente viagère conforme à votre désir. Son envoi ne vous engage à rien du tout. Vous l'accepterez quand il répondra adéquatement à tous les besoins de votre famille.

## CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, rue Saint-Jacques—Montréal—HARbour 3291

# À LIRE, À MÉDITER, À RÉPANDRE

## Une oeuvre de maître

Le Citoyen canadien-français, par Esdras Minville, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, deux forts volumes, franco ..... \$3.50

## Brochures

|                                                                                                     | L'unité | A la douzaine |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------|
| Que seront nos enfants? par Henri Bourasse                                                          | \$0.25  | \$2.50        |
| Louis Riel et les événements de la Rivière Rouge en 1869-70, par M. le Chanoine Lionel Groulx ..... | \$0.05  | \$0.50        |
| Pourquoi nous sommes divisés, par M. le Chanoine Lionel Groulx .....                                | \$0.05  | \$0.50        |
| Pour notre libération, par René Chaloult....                                                        | \$0.15  | \$1.50        |
| Votre dignité, jeunesse, par Mgr Paul-Emile Léger .....                                             | \$0.15  | \$1.50        |
| Jeunesse et haute politique, par le R. P. Emile Bouvier, s.j. ....                                  | —       | \$0.75        |
| Pour que vive la Nouvelle-France, par Anatole Vanier .....                                          | —       | \$0.50        |

## Série ACTUALITÉS

|                                                                                |        |        |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| Alerte aux Canadiens français, par André Laurendeau .....                      | \$0.10 | \$1.00 |
| La querelle du bilinguisme, L'Action Nationale .....                           | \$0.10 | \$1.00 |
| L'art de déplacer les questions, F.-A. Angers                                  | \$0.10 | \$1.00 |
| De l'éducation, par René Chaloult.....                                         | \$0.10 | \$1.00 |
| Nos écoles enseignent-elles la haine de l'anglais?, par André Laurendeau ..... | \$0.10 | \$1.00 |

Prix spéciaux pour librairies, coopératives  
d'étudiants, commandes en groupe.

AUX ÉDITIONS DE L'ACTION NATIONALE,  
3878, rue St-Hubert, Montréal, 24, P.Q.

Tél. HA 0200-0209

**PERRAULT et PERRAULT**  
AVOCATS

511 Place d'Armes.

Montréal, Canada.

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64, ave Nelson, Outremont. Tél. DO 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390, boul. Pie IX, Tél. CL 3580

Les cafés et confitures de

**J.-A. Désy**

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

**COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée**  
BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

Alfred ALLARD,  
président et gérant gén.

Marcel ALLARD,  
chef à la production

235, Laurier ouest

Montréal

*Lisez*

**“LE DEVOIR”**

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

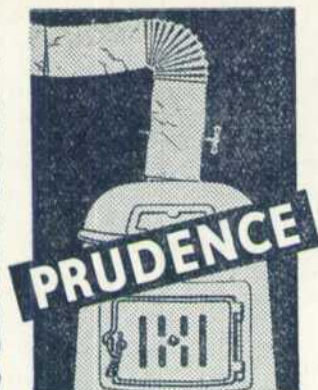
# La collection de l'Action Nationale



Nous savons que de nombreux abonnés conservent avec soin tous les numéros parus de L'Action Nationale. Là où il existe des bibliothèques, notre revue est également reliée et gardée précieusement. Nous pouvons en plusieurs cas compléter des collections si besoin en est. Les numéros manquants sont alors fournis au prix de 25 sous l'exemplaire. Lorsqu'il s'agit des numéros d'une année complète, le prix déterminé est celui du coût de l'abonnement pour l'année désignée. L'Action Nationale remontant à 1933, il est évident que certains numéros sont devenus soit très rares soit introuvables. Lorsqu'il s'agit des années récentes, nos armoires sont mieux garnies. Toute demande à ce sujet sera accueillie avec attention et toute réponse fournie avec une entière bonne volonté.



**L'Action Nationale,**  
3878, rue Saint-Hubert,  
Montréal, (24), Canada.



CHEMINEE DEFECTUEUSE — FUMEURS NEGLIGENTS — POELE, FOURNAISE, TUYAUX SURCHAUFFES. Autant de preuves que nous avons oublié ce proverbe: LA PRUDENCE EST LA MERE DE LA SURETE. Et si les taux allaient regrimper au niveau de 1922! Où serait l'avantage? Où serait le progrès?

❁ SOCIÉTÉ ❁  
**NATIONALE  
D'ASSURANCES**

AFFILIÉE À LA C.U.A.  
41 OUEST, RUE ST-JACQUES  
MONTRÉAL - HARBOUR 3291

*Il faut avoir lu*

## **L'Immoralité de la Conscription**

*Il est peu de questions qui aient autant agité l'opinion au Canada français que la conscription. L'histoire des trente dernières années en déborde. Beaucoup en ont parlé. Bien peu ont étudié le sujet à fond. Le débat est-il tranché parce que la guerre est finie? Certainement pas. La plus mauvaise des solutions règle mal le plus dangereux des problèmes. Pendant la guerre, un prêtre américain a condamné la conscription au nom de la morale. C'est pourquoi l'oeuvre du Révérend John-J. Hugo ne pouvait avoir qu'un titre: "L'immoralité de la conscription". Cette publication a été traduite par M. F.-A. Angers, l'un des directeurs réputés de la Ligue d'Action Nationale. C'est une élégante brochure de 125 pages qui se vend à un prix de propagande (dans le bon sens). On peut discuter les raisons invoquées par le R. P. Hugo pour condamner la conscription de façon aussi péremptoire, mais tout d'abord il faut les entendre...*

L'exemplaire: 40 sous franco

Prix spéciaux pour commandes de librairie  
ou de groupe.

**AUX ÉDITIONS DE L'ACTION NATIONALE,**

3878, rue Saint-Hubert,  
MONTREAL, P. Q.

LA COMPAGNIE  
**F.-X. DROLET**  
Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :  
Ascenseurs modernes de tous genres,  
soudures électriques et autogènes, etc.

206, rue du Port

Québec

**COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES**

Limitée

La Caisse d'Épargne pour Prêts Mutuels  
"Payé à ses membres \$8,000,000.00"

Siège social : 1306 est, rue Ste-Catherine,  
Montréal.

**"LE BILAN CANADIEN  
D'UN CONFLIT"**

par François-Albert Angers

Saviez-vous que la guerre de 1939 a coûté au  
Canada plus de 18 milliards ?

Saviez-vous pourquoi il reste tant de taxes à payer ?

Saviez-vous que...

Beaucoup plus qu'une brochure de propagande **canadienne** : un document historique.

L'exemplaire : 10 sous; \$1.00 la douzaine.

**Aux Éditions de l'Action Nationale**

## *Le manuel des hommes d'action*

C'est sous ce nom élogieux que M. le Chanoine LIONEL GROULX présentait au public le premier volume de l'œuvre du Rév. Père RICHARD ARÈS, s.j.:

### **NOTRE QUESTION NATIONALE**

Ce qualificatif vaut pour l'œuvre entière, pour le premier volume comme pour les deux autres qui ont été publiés depuis. « Rarement, disait encore M. le Chanoine Groulx, l'on aura jeté, autour de nos problèmes vitaux, une pareille masse de faits, d'exposés, de réflexions aussi rigoureusement coordonnés, dans une présentation aussi réaliste et lumineuse ». A l'auteur, il rendait ce témoignage: « L'auteur appartient à cette équipe de jeunes hommes d'élite qui, pour conquérir le droit de formuler des programmes ou des consignes, se donnent la peine d'explorer la réalité nationale... L'ouvrage du Père Arès devrait connaître le grand succès ».

### **NOTRE QUESTION NATIONALE**

PREMIER VOLUME: « LES FAITS »

DEUXIÈME VOLUME: « POSITIONS DE PRINCIPES »

TROISIÈME VOLUME: « POSITIONS PATRIOTIQUES  
ET NATIONALES »

Chaque volume: \$1.10; les trois volumes: \$3.25, frais de poste inclus.

UNE ŒUVRE DE VALEUR PERMANENTE  
QU'IL FAUDRA TOUJOURS CONSULTER ET DONT  
ON NE CESSERA DE S'INSPIRER.



**AUX ÉDITIONS DE L'ACTION NATIONALE,**  
3878, rue St-Hubert,  
Montréal (24), P.Q.

UN BREUVAGE DES PLUS  
**DÉLICIEUX !**

N'importe où . . .

N'importe quand . . .

LE  
**NECTAR**  
*Mousseux*  
**CHRISTIN**

est le breuvage  
Idéal.

C'est un produit  
de chez nous.



PAR LES FABRICANTS DE LA  
**Bière d'Épinette Christin**

# ASSURANCE-VIE

---

Fonctions

*Protection*  
*Épargne*

Avantages

*Souplesse*  
*Liquidité*

Caractéristiques

*Sécurité*  
*Stabilité*

---

Compagnie d'assurance-vie

**La Sauvegarde**

Siège social: Montréal

JUN 1948